

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE COPARGO

Consultant

Dr. Chabi Félix BIAOU,
Agro-Economiste

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Mars 2006

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| Liste des sigles et abréviations | 4 |
| INTRODUCTION | 5 |
| 1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF | 6 |
| 1.1 Situation géographique..... | 6 |
| 1.2 Le milieu physique | 6 |
| 1.3 L'organisation administrative..... | 7 |
| 1.4 La gouvernance locale | 7 |
| 2. LE MILIEU HUMAIN | 8 |
| 2.1 Les données démographiques..... | 8 |
| 2.2 Mouvement de la population | 9 |
| 2.3 Habitat, mode d'éclairage et approvisionnement en eau. | 9 |
| 3 ORGANISATION SOCIALE | 9 |
| 3.1 Pouvoir politique traditionnel | 9 |
| 3.2 Les autres acteurs du développement de la commune... .. | 10 |
| 4. SECTEURS SOCIAUX | 10 |
| 4.1 Santé et action sociale | 10 |
| 4.2 Education et alphabétisation | 11 |
| 4.3 Arts, culture, sports et loisirs | 12 |
| 4.4 Urbanisation et sécurité | 13 |
| 5: ACTIVITES ECONOMIQUES | 13 |
| 5.1 Agriculture | 13 |
| 5.2 La production animale | 20 |
| 5.3 La pêche | 22 |
| 5.4 La transformation et l'industrie..... | 22 |
| 5.5 Artisanat, commerce et tourisme | 23 |
| 5.7 Transport et communication..... | 23 |
| 6. ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL | 25 |
| 6.1 Processus d'élaboration du budget..... | 25 |
| 6.2 Evolution des différents postes budgétaires et du budget..... | 26 |
| 6.3 Approches d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail | 27 |
| 7. STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE | 29 |
| 7.1 Les conditions préalables de la promotion de l'économie locale | 30 |
| 7.2 L'environnement favorable à l'émergences des PME | 31 |

| | |
|---|----|
| 7.3. La production agricole et l'élevage | 31 |
| 7.4 L'organisation des couches socio professionnelles : surtout des artisans..... | 32 |
| 7.5 La promotion des magasins de stockage | 32 |
| 7.6 Le transport et la communication | 33 |
| 7.7 La disponibilité des intrants et des équipements | 33 |
| 7.8 Industries et activités de transformation | 34 |
| 7.9 Le tourisme | 34 |
| 7.10 Le label et la recherche des marchés d'écoulement. | 34 |
| 7.11 Les ONG, les structures de développement et projets | 35 |
| 7.12 L'intercommunalité | 35 |
| 8. STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES..... | 36 |
| 8.1 Identification des filières porteuses | 36 |
| 8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses..... | 39 |
| 8.3 Rôle de chaque acteur dans la valorisation des filières porteuses..... | 41 |
| 9. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS | 43 |
| CONCLUSION..... | 44 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 46 |
| Annexe 1 | 46 |
| Annexe 2 | 48 |

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|-----------------|--|
| ANCB | Association Nationale des Communes du Bénin |
| CARDER | Centre d'Action Régional pour le Développement Rural |
| CCS | Centre Communal de Santé |
| CEG | Collège d'Enseignement Général |
| CeRPA | Centre Régional de Promotion Agricole |
| CLAC | Centre de Lecture et d'Animation Culturelle |
| CLCAM | Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel |
| CS | Circonscription Scolaire |
| CSA | Centre de Santé d'Arrondissement |
| CSC | Centre de Santé de Commune |
| HZ | Hôpital de Zone |
| INSAE | Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique |
| MAEP | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche |
| MEHU | Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme |
| MISD | Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation |
| MSP | Ministère de la Santé Publique |
| MTPT | Ministère des Travaux Publics et des Transports |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PDC | Plan de Développement Communal |
| PDL | Projet de Développement Local |
| PDM | Partenariat pour le Développement Municipal |
| PME | Petite et Moyenne Entreprise |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PRODECOM | Programme d'Appui au Démarrage des Communes |
| PTT | Postes, Téléphone et Télécommunications |
| RGPH | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| SBEE | Société Béninoise d'Energie Electrique |
| SER | Service d'Entretien Routier |
| SERHAU | Société d'Etudes Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain |
| SNV | Organisation Néerlandaise de Développement |
| SONEB | Société Nationale des Eaux du Bénin |

INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro écologique

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.)

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Le présent rapport met l'accent sur les potentialités économiques de la commune de Copargo, les stratégies de promotion de l'économie locale et de valorisation des filières porteuses. La première section présente le cadre physique et administratif de la commune, la seconde section analyse les données démographiques, la structure et la composition de la population ; la troisième examine l'organisation sociale alors que la quatrième les secteurs sociaux et les acteurs de développement intervenant dans la commune, la cinquième développe les activités économiques de la commune. La sixième partie essaie d'examiner le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail, la septième partie met l'accent sur les stratégies de promotion de l'économie de la commune de Copargo alors que la dernière partie donne des grandes lignes de valorisation des principales filières de la commune.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles

- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version provisoire susceptible d'être améliorée.

1- CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

Le développement se mène sur un territoire dont il importe d'en maîtriser les contours pour mieux apprécier les choix stratégiques et objectifs de développement définis.

1.1 Situation géographique

La commune sera présentée brièvement à travers les données physiques, démographiques et socio-culturelles significatives et pertinentes dans le cadre de la promotion de l'économie locale et de la valorisation des filières.

La commune de Copargo s'étend sur une superficie de 876 km² et fait partie des quatre communes du département de la Donga. Copargo, le chef lieu de la commune, est situé à environ 510 km de Cotonou (capitale économique du Bénin) et à 20 km de Djougou (chef lieu du département). La commune est limitée au nord par les communes de Natitingou et de Kouandé, au sud et à l'est par les communes de Djougou et de Ouaké et à l'ouest par la République du Togo.

1.2 Le milieu physique

Le relief de la commune appartient à un ensemble caractérisé par la dominance de la chaîne de l'Atacora. Le chaînon Tanéka a un sommet qui avoisine une hauteur de 654 m. Le reste du territoire est constitué de vastes plaines boisées alternées de vallons et de cuvettes.

Le climat de type soudano-guinéen nuancé par le relief atacorien. Un vent sec et frais appelé harmattan y souffle de décembre à février. La zone connaît deux saisons : une saison sèche allant de mi-octobre à mi-avril suivie d'une saison des pluies couvrant la période de mi-Avril à mi-October.

Les précipitations varient de 800 mm à 1.300 mm et peut atteindre voire excéder la hauteur remarquable de 1.492 mm. Ceci dénote le caractère aléatoire des précipitations dans l'ensemble de la commune. Les mois d'Août et de Septembre sont généralement les plus arrosés dans l'année.

La commune est traversée et arrosée par plusieurs cours d'eau sur environ 55 km dont un (1) fleuve et trois (3) sources. Les plus importants sont le fleuve Ouémé, le Yari, le Gbangbaré, le Saguigui, le Pabégou, le Baana, le Sountchoulou, le Danégou, le Sounégou, le N'kouéma et le Makouloukou. Tous ces cours d'eau ont des écoulements saisonniers sauf l'Ouémé qui coule en permanence vers l'Océan Atlantique.

Les types de sols qu'on y rencontre sont les sols ferrugineux tropicaux lessivés non concrétionnés qui couvrent surtout les arrondissements d'Anadana et de Singré, les sols ferralitiques et quelques rares sols à tendance hydromorphes rencontrés aux pieds des sommets.

La végétation est constituée de savanes arborées et herbeuses qui caractérisent la zone. Les principales espèces arbustives sont : le karité, le néré, les manguiers et le caïlcédrat qui se rencontrent un peu partout. Il y existe une forêt classée d'une superficie de 1.091 ha.

1.3 L'organisation administrative

La commune de Copargo est subdivisée en quatre (4) arrondissements : Anadana, Copargo, Pabégou et Singré. Ces arrondissements comprennent 28 villages et un quartier de ville. L'administration locale comporte donc trois (3) niveaux : la commune, l'arrondissement, le village ou quartier de ville.

Le village ou quartier est administré par un Chef de village ou de quartier, l'arrondissement par le Chef d'arrondissement et la commune par le conseil communal (11 membres) avec à sa tête le Maire assisté de deux adjoints.

L'administration communale dispose de services appuyés dans leurs missions par les services déconcentrés.

1.4 La gouvernance locale

Le Conseil Communal se réunit régulièrement. L'implication de la population dans la gestion du développement communal est manifeste à travers la participation de ses représentants à la gestion des micro projets communautaires, des ressources naturelles et à l'élaboration du plan de développement communal. Les citoyens de la commune s'expriment, s'associent, mènent leurs activités civiles et politiques librement.

2. LE MILIEU HUMAIN

2.1 Les données démographiques

Selon l'INSAE (2002), la population de la commune est de 50.820 habitants contre 35.665 habitants en 1992 soit un accroissement de 5,65%. La population féminine est estimée à 25.282 et les hommes à 25.538. La commune est peuplée en majorité des Yom-Lokpa qui représentent 83 % de la population et des peuhls (7,2 %). On y rencontre également les autres groupes socio-ethniques : les Haoussa (1,4 %) les Dendi (1%), les Otamari (1%). Le reste de population est constituée des Bariba, Boufalé, Fon, Yoruba, etc. Les religions pratiquées par les populations de la commune sont : les religions traditionnelles (70 %), l'Islam (18 %), le christianisme (8%).

Des résultats des RGPH2 et RGPH3, le taux d'accroissement annuel de la population est de 3,33 % et sa densité est passée de 21 habitants au km² en 1992 à 31 habitants au km² en 2002. Comme on peut s'y attendre, cette densité est inégalement répartie sur tout le territoire. Elle est plus forte autour du chef lieu de la commune et des autres grosses agglomérations.

Tableau 1 : Répartition de la population de Copargo par tranches d'âges et par arrondissement

| Arrondissement | 0 à 14 | | 15 à 59 | | 60 & PLUS | | TOTAL | | Taille moyenne des ménages |
|----------------|----------|-------|----------|-------|-----------|------|----------|-------|----------------------------|
| | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % | |
| ANANDANA | 4007 | 7,88 | 3709 | 7,30 | 550 | 1,08 | 8266 | 16,27 | 8,2 |
| PABEGOU | 4978 | 9,80 | 4060 | 7,99 | 1117 | 2,20 | 10155 | 19,98 | 8,5 |
| SINGRE | 6666 | 13,12 | 5565 | 10,95 | 1147 | 2,26 | 13378 | 26,32 | 7,6 |
| COPARGO | 9377 | 18,45 | 8183 | 16,10 | 1460 | 2,87 | 19020 | 37,43 | 7,1 |
| TOTAL | 25028 | 49,25 | 21517 | 42,34 | 4274 | 8,41 | 50819 | 100 | 7,7 |

SOURCE : INSAE, 2002

La répartition par tranches d'âges et par arrondissement montre une grande jeunesse de la population avec une inégale répartition de la population. L'arrondissement de Copargo abrite plus de 37% de la population tandis que celui d'Anandan ne renferme que 16,27%. Alors que 42,34% de la population constitue les actifs, plus de 57% (les enfants et les vieillards) constituent les bouches à nourrir. Ceci dénote des problèmes de développement auxquels doit faire face la commune en matière d'infrastructures sociales (écoles, routes, centres de santé, etc.). Une telle population constitue aussi un atout pour la promotion des activités

économiques (comme main d'œuvre) et pour l'écoulement des produits (marché potentiel).

La population active se déduit de ce tableau et on observe que chaque actif doit supporter en moyenne 1,36 personnes plus lui-même. Cette dépendance va en croissant si les outils de transformation des ressources naturelles restent rudimentaires et si les intrants agricoles font défaut. La taille moyenne des ménages, variable d'un arrondissement à l'autre, est de 7,7 personnes. Elle est plus élevée dans les zones rurales que dans les centres urbains.

2.2 Mouvements de la population

Les mouvements de populations s'observent beaucoup plus dans le sens des sorties vers d'autres départements ou pays. Ce phénomène touchent plus les jeunes (hommes et/femmes) qui s'installent dans les régions des départements du Borgou (Bembèrèkè, Sinendé, Tchaourou), de l'Alibori (Banikoara, Gogounou, Kandi), des Collines (Savè, Glazoué et Savalou). Le second groupe d'émigrés concerne ceux qui quittent la commune pour l'extérieur du pays notamment pour le Nigeria.

2.3 Habitat, mode d'éclairage et approvisionnement en eau.

Les habitats sont de type traditionnel et peu regroupés comme pour coloniser les terres. Ils sont matériaux précaires et le mode d'éclairage est essentiellement la lampe à pétrole dans presque toutes les localités à l'exception du chef lieu de la commune et du chef lieu de l'arrondissement de Pabégou. Jadis la population se ravitaillait en eau dans les rivières, marigots et autres cours d'eau. Mais depuis les années 90, les forages presque généralisés dans tous les villages permettent d'approvisionner les ménages en eau potable. Ce qui a considérablement réduit les maladies d'origine hydrique. Selon le PDC de la commune, en fin décembre 2003, on dénombrait pour l'ensemble de la commune 104 points d'eau dont 45 en panne soit un taux de couverture de seulement 26,71%. Seulement une vingtaine de ménages est abonnée à l'eau courante de la société nationale des eaux du Bénin (SONEB). Le nombre des abonnés à la SBEE est 187 à Copargo et de 96 à Pabégou.

3 ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Le pouvoir traditionnel a perdu son autorité partout au Bénin mais il est encore respecté dans certaines localités de la commune. L'appui sur ce système de gestion du pouvoir peut constituer un atout pour les élus locaux si ces derniers y accordent une certaine importance.

Les populations de la commune sont très associatives. Ainsi on dénombre plusieurs types d'associations de production ou de services dans la commune. On a des associations au niveau des villages, des arrondissements et au niveau de la commune tels les groupements d'hommes, les groupements féminins, les groupements mixtes dont les activités vont de la production agricole aux activités de commercialisation et de transformation, sans oublier les groupes de prestation de service. Le mal de ces structures est qu'elles ne mettent l'accent que sur la production du coton au lieu de s'occuper aussi des autres spéculations faisables potentiellement dans la commune, notamment les cultures vivrières.

La commune peut s'appuyer sur ces associations de développement pour accroître la participation des populations aux activités de développement, à l'appropriation des divers plans et actions de développement. Elle doit aussi inciter les unions des producteurs à prendre en compte les autres cultures vivrières et de rente de la commune dans la perspective de la valorisation des filières et de promotion de l'économie locale.

Les danses folkloriques ne sont pas structurées et se rencontrent dans les différents villages et ce suivant les diverses ethnies qui y cohabitent.

3.2 Les autres acteurs du développement de la commune

Plusieurs institutions interviennent pour appuyer le développement de la commune. Les principaux acteurs externes sont des ONG (nationales et internationales), des projets de développement. Il n'existe pas de collaboration formelle ou un creuset de concertation entre ces multiples acteurs. Cette situation entraîne parfois sur le terrain des rivalités qui se manifestent par des campagnes de dénigrement entre des intervenants qui théoriquement visent le même objectif. Cette approche cloisonnée des questions de développement empêche de réaliser une synergie dans les actions ainsi qu'une exploitation rationnelle et optimale des ressources disponibles.

IV : SECTEURS SOCIAUX

Les secteurs sociaux concernent surtout les infrastructures sociales qui facilitent la vie des populations et /ou concourent à leurs épanouissements. Dans cette partie, il sera question surtout des aspects sanitaires, éducationnels, de la culture, des sports et loisirs.

4.1 Santé et actions sociales

Dans cette commune, la couverture sanitaire est assurée par 1 centre de santé au niveau communal, trois (03) centres de santé d'arrondissement, un poste médical (à Kpassabéga) et un cabinet médical privé (à Pabégou). Le personnel soignant pour

l'ensemble de la commune est constitué de 29 agents dont un médecin, trois (03) sages femmes et six (06) infirmiers et 16 aide soignants. Ces indicateurs sont nettement inférieurs aux normes de l'OMS qui prône un médecin pour 10.000 habitants, un infirmier et un sage-femme pour 5.000 habitants. Le taux de fréquentation des formations sanitaires est estimé à 24%.

Les appuis des partenaires ont contribué à renforcer les capacités d'intervention des centres de santé. Néanmoins la commune souffre de l'insuffisance de personnel, de l'insuffisance d'infrastructures et d'équipement et l'éloignement des formations sanitaires.

Le centre de promotion sociale est animé par un seul agent, responsable dudit centre. De plus, le CPS ne dispose pas de locaux ; ce qui explique plus sa faible fréquentation. C'est dans ce centre sans infrastructure que l'on s'occupe des orphelins et enfants en difficultés, les handicapés sont assistés pour acquérir des moyens de déplacement, les enfants mal nourris et la sensibilisation contre le VIH/SIDA grâce à l'appui des structures comme Catholic Relief service (CRS).

4.2 Education et alphabétisation

La scolarisation des enfants et surtout des filles est devenue une préoccupation du gouvernement béninois depuis 1990. Ainsi le gouvernement a pourvu toutes les communes en infrastructures scolaires en matériaux définitifs. D'après les données recueillies de la commune, la commune dispose de 58 écoles primaires avec un effectif de 7830 écoliers dont 3355 filles soit 42,85% en 2005-2006. Le personnel enseignant est constitué de 175 instituteurs dont environ 67 communautaires, c'est-à-dire supportés par les parents d'élèves. 30% sont des enseignants communautaires. L'effectif des enseignants APE est en régression et les non APE ont un effectif de 110 instituteurs sur les 175.

La commune dispose en plus de ces établissements publics primaires, d'une école primaire privée avec un directeur et deux enseignants communautaires et d'une école maternelle privée de 69 écoliers dont 35 filles qui est animée par un seul enseignant à Copargo.

Tableau 3: Quelques statistiques sur les écoles primaires de la commune de Copargo

| Arrondissement | ANANDANA | PABEGOU | SINGRE | COPARGO | Total |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Ecoles | 9 | 14 | 14 | 21 | 58 |
| effectif | 1760 | 1742 | 1426 | 2902 | 7830 |
| Garçons | 1024 | 977 | 869 | 1605 | 4475 |
| Filles | 736 | 765 | 557 | 1297 | 3355 |
| Enseignants | 33 | 41 | 33 | 68 | 175 |
| APE | 11 | 14 | 13 | 27 | 65 |
| Contractuel | 9 | 6 | 8 | 20 | 43 |
| Communautaire | 13 | 21 | 12 | 21 | 67 |

Source : Circonscription scolaire de Copargo.

Au niveau secondaire, la commune dispose de deux collèges sans le niveau 2 dont un à Copargo avec un effectif de 1165 élèves dont 333filles et le second à ANANDANA dont l'effectif n'est pas disponible.

On dénombre dans la commune quelques établissements de formation. Il existe deux centres de promotion rurale dont un à Pabégou et le second à Anandana. Dans ces centres on forme les jeunes hommes sur la culture attelée. A Pabégou, on note un centre de promotion féminine où les jeunes filles apprennent le tricotage, et un centre de formation en élevage non conventionnel créé par Born FONDEN. On y apprend aussi la menuiserie, la couture, le tissage et le tricotage.

4.3 Arts, Culture, Sport et loisir

La commune compte 111 artisans dont 27% femmes organisés. Les difficultés de ceux-ci sont l'accès au financement (surtout au démarrage après l'obtention du diplôme), l'insuffisance de formation, la faible demande.

En matière d'infrastructure hôtelière, la commune dispose d'un motel et de quatre (04) vidéo clubs à Copargo, d'un vidéo club à Pabégou et un autre à Anandana. Les sites touristiques dont dispose la commune à savoir les cases rondes de Tanéka Béri, la source du fleuve Ouémé, la grotte et la piscine naturelle de Singré constituent les principaux atouts du tourisme dans la commune. Ces atouts sont limités par les pesanteurs sociologiques (l'exigence de coutumes avant de se rendre sur certains sites), le manque de fonds pour aménager les sites et le manque de personnel spécialisé dans le tourisme au niveau de la commune.

4.4 Urbanisation et sécurité alimentaire

Les indicateurs sociaux indiquent l'omniprésence de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. Les grands centres de production ne sont pas situés le long de l'axe bitumé et les voies pour y accéder sont en très mauvais état.

Les voies urbaines n'existent quasiment pas. Les lotissements démarrés n'ont pas été achevés. L'habitat est encore de type traditionnel. Ce paramètre compromet la bonne circulation des eaux de ruissellement qui érodent tout au passage. Il n'existe pratiquement pas de caniveau pour l'évacuation et la canalisation des eaux pluviales et eaux usées. La plupart des ménages ne disposent pas de douches bien construites. Les puisards et latrines n'existent quasiment pas. Les eaux vannes coulent ou stagnent dans les cours et rues. La gestion des ordures ménagères est assurée par chaque ménage suivant sa compréhension et ses moyens.

Les principales sources d'énergie sont le bois de chauffe, le charbon et les produits pétroliers. Seul le chef de la commune dispose d'énergie électrique installée récemment. En matière de communication, quelques rares personnes (8) ont accès au téléphone. Les émissions des services publics d'information sont reçues par moment et par endroit.

5 ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Agriculture

L'agriculture constitue l'activité principale des populations de la commune. Elle occupe plus de 90% de la population active et constitue la principale source de revenus des populations de la commune. Dans ce paragraphe nous examinerons la disponibilité et la qualité des principaux facteurs et leur accessibilité avant d'aborder l'évolution des principales productions dans la commune pour ensuite discuter des problèmes rencontrés dans ce secteur.

5.1.1 Les ressources productives

- la terre

Les terres rencontrées dans la commune sont des terres ferrugineuses tropicales, moins lourdes à faible capacité de rétention d'eau et propices à plusieurs types de cultures. Mais le système cultural est à base de grosses buttes à cause de la prédominance de la culture de l'igname. Avec la production cotonnière, la production de l'igname et le système cultural ont reçu un coup. Cette agriculture très itinérante dans une zone assez vallonnée, a fait décliné la fertilité des terres au fil des années. Le principal mode d'accès à la terre est l'héritage, le don se rencontre encore dans cette région. Par ailleurs la faible densité de la population fait que les terres agricoles disponibles sont de ...ha/tête alors que les exploitations ont une

taille moyenne deha par ménage soitha par actif. La production des anacardes introduit de fait le système d'appropriation des terres.

- la main d'œuvre

La population rurale de la commune est de avec en moyenneactifs par ménage (INSAE/PNUD, 2002). La formation reçue par cette main d'œuvre est sur l'état et est surtout celle transmise de père en fils à laquelle s'ajoutent les reliques des enseignements reçus de l'encadrement des structures de l'Etat (le Cerpa, les projets) et de certaines ONG ces dernières années. Il en résulte une faible productivité de la main d'œuvre et ceci s'accroît avec la perte des fertilités des terres. Ceci fait que cette activité repousse la plupart des jeunes qui désertent la commune pour les centres urbains (Natitingou, Djougou, Parakou).

- Les sources de financement

Le grand mal de l'agriculture béninoise reste l'accès et le financement des producteurs ; Selon les données du CeRPA Copargo, les données manquent pour les crédits et épargnes des institutions de micro finance de la commune. Mais la plupart des crédits octroyés sont pour la culture de coton, les transformations des produits agricoles et le commerce, les autres activités économiques rurales sont sans financement. Les structures de micro finance rencontrées dans la commune sont deux Associations des Services Financiers (ASF) dont une à ANANDANA et une à PABEGOU et une Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit (CVEC) à Copargo. Ces structures sont incapables de financer les investissements en vue de rehausser la productivité dans la commune et ceci ne permet pas une grande production agricole. Aucune banque commerciale n'y est installée alors que toutes les banques se rencontrent à Djougou chef lieu du département, à une vingtaine de km de Copargo, chef lieu de la commune.

- Les équipements et les intrants

Les principaux équipements agricoles sont encore la houe, le coupe-coupe et la daba. La culture attelée y est introduite et on dénote en fin 2003, seulement 208 paires de bœufs, 180 charrues, 168 butteurs, 51 Canadiens et 2 herses. Ces investissements insignifiants pour propulser l'agriculture ont pu être placés grâce à la culture du coton.

Leurs taux de croissance très variables dépendent surtout de l'accessibilité au crédit d'équipement et à l'engouement à la production de coton. La désorganisation de la filière ces dernières années explique la stagnation ou la réduction du nombre de ces outils de travail.

Tableau 4: Evolution des équipements agricoles dans la commune de Copargo

| Années | Paire de bœufs | | Charrue | | Butteur | | Canadien | | Souleuse | | Charrette | | Herse | |
|--------|----------------|--------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|----------|--------|-----------|--------|-------|--------|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| 1996 | 50 | | 50 | | 45 | | 11 | | 9 | | 9 | | 2 | |
| 1997 | 89 | 78,00 | 71 | 42,00 | 71 | 57,78 | 15 | 36,36 | 9 | 0,00 | 9 | 0,00 | 2 | 0,00 |
| 1998 | 89 | 0,00 | 71 | 0,00 | 71 | 0,00 | 15 | 0,00 | 9 | 0,00 | 9 | 0,00 | 2 | 0,00 |
| 1999 | 201 | 125,84 | 73 | 2,82 | 72 | 1,41 | 17 | 13,33 | 10 | 11,11 | 13 | 44,44 | 4 | 100,00 |
| 2000 | 235 | 16,92 | 167 | 128,77 | 152 | 111,11 | 47 | 176,47 | 2 | -80,00 | 26 | 100,00 | 2 | -50,00 |
| 2001 | 235 | 0,00 | 177 | 5,99 | 165 | 8,55 | 51 | 8,51 | 3 | 50,00 | 42 | 61,54 | 3 | 50,00 |
| 2002 | 208 | -11,49 | 178 | 0,56 | 160 | -3,03 | 49 | -3,92 | 2 | -33,33 | 35 | -16,67 | 2 | -33,33 |
| 2003 | 208 | 0,00 | 180 | 1,12 | 168 | 5,00 | 51 | 4,08 | 2 | 0,00 | 43 | 22,86 | 2 | 0,00 |

N= nombre ; **Source** : BASEDOR, 2004.

Les intrants facilement accessibles sont ceux du coton. Les semences sont distribuées gratuitement aux producteurs alors que les insecticides et les engrais sont des crédits en nature remboursés au cours de la commercialisation. Les autres cultures vivrières et de rente sont sans appui tangible mais bénéficient des notions reçues de la production du coton (le labour, les engrais détournés, les rotations culturales etc.) et des appuis des ONG et des projets intervenant dans la commune.

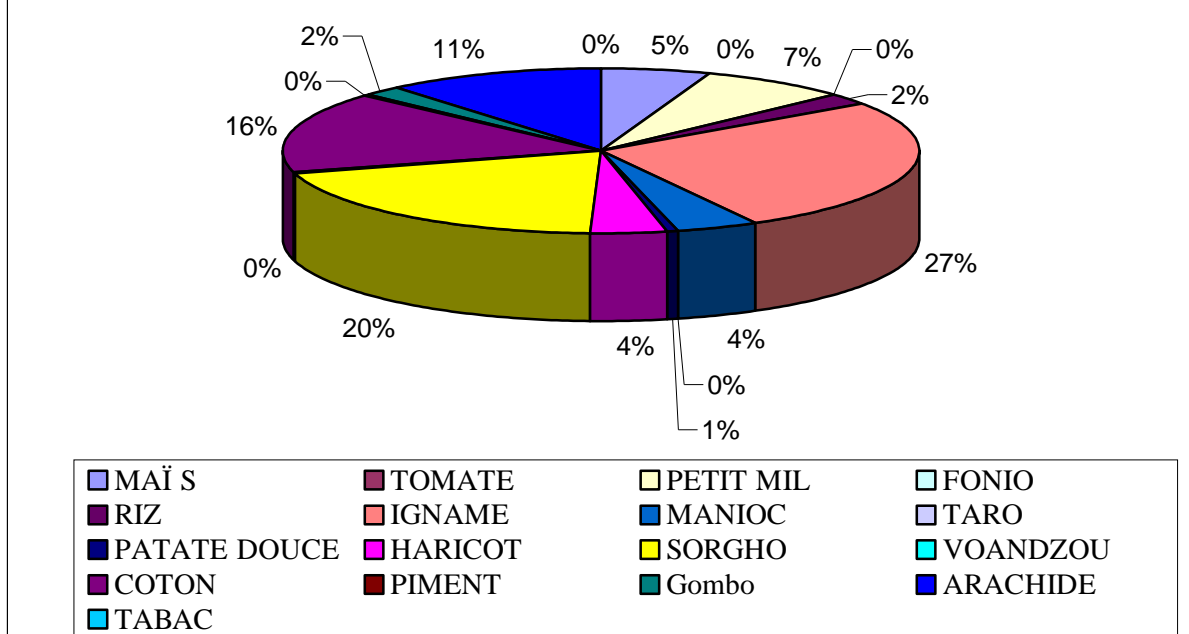
- le système cultural

Le système de production dans cette commune est la culture itinérante. L'igname est en tête de rotation avec de gosses buttes et les paysans se déplacent d'une aire à l'autre lorsqu'ils constatent la chute de fertilité de la première. Mais avec la production cotonnière le système a été fortement modifié.

5.1.2 Les productions agricoles

Du point de vue de la superficie, les principales cultures de la commune sont l'igname (27%), le sorgho (20%), le coton (16%), l'arachide (11%) le petit mil (7%) le maïs (5%), le manioc (4%) et le haricot (4%) et d'autres cultures (le tabac, la tomate, le gombo, etc.) (Figure 1). C'est une commune où les céréales et racines et tubercules dominant ; la culture de l'anacarde y est en faible progression.

Figure 1: Importance des cultures dans la commune de Copargo en 2003-2004

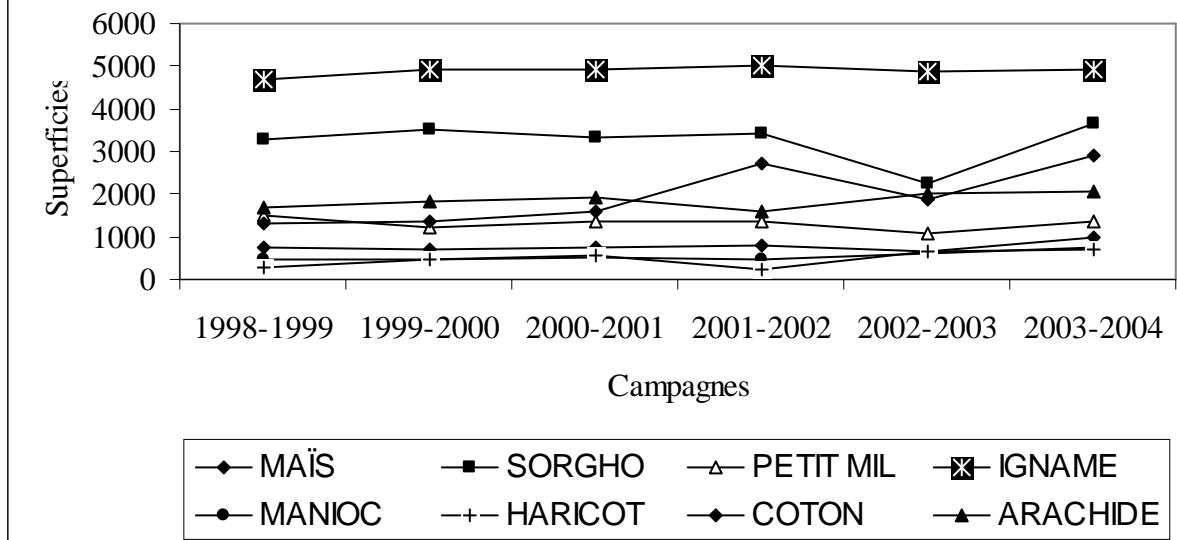


L'évolution des superficies de ces spéculations montre que l'igname est la culture dominante de la commune et sa superficie est restée relativement constante durant toute la période. Elle est suivie du sorgho dont les superficies ont chuté en 2002-2003 avant de reprendre le même niveau en fin de période. Les superficies du petit mil et de l'arachide ont la même allure que celle de l'igname. La dominance de l'igname dans l'occupation de l'espace explique pourquoi la zone connaît un fort taux de dégradation de son environnement. En effet l'igname est une culture très exigeante en matière de sol et elle l'épuise très rapidement si on n'adopte pas un bon système cultural. Avec l'intervention du PDRT, on espère une amélioration des systèmes cultureux pour les racines et tubercules.

La superficie du coton a évolué en dents de scie depuis la campagne 2000-2001, à cause d'inorganisation de son système d'achat. La culture du maïs est une récente culture de la commune dont la superficie constante relativement au débit de période connaît une légère hausse en fin de période.

Les superficies des différentes cultures ont augmenté plus rapidement pour la plupart des cultures que leurs rendements. Ceci traduit la faible intensification et l'insuffisance de l'investissement dans l'agriculture. Les plus importantes productions ont évolué en dents de scie de 1998 à 2004 (annexe 1).

figure 2: Evolution des superficies des principales cultures de la commune de Copargo de 1998-1999 à 2003-2004



La culture du maïs a sa superficie qui a augmenté en moyenne de 9,35% pendant que les rendements et les productions ont cru respectivement de 3,12% et 11,52%. Ces divers paramètres ont connu des hauts et des bas au cours de la période. Le sorgho, a vu ses paramètres évoluer en dents de scie également mais tous à la hausse ; les superficies ont connu un accroissement moyen de 6,67%, les rendements 2,13% et les productions 9,18%. Le petit mil est relativement constant mais les superficies et les rendements ont connu une baisse moyenne de 0,40% et 0,32% alors que les productions ont augmenté de 0,22%. En gros la production céréalière a connu une hausse dans la commune au cours de la période.

L'igname, la principale culture du milieu, avec des superficies relativement stables (accroissement de moins de 1%) a connu une chute de ses rendements et productions au cours de la période de 2,88% et 1,82% respectivement. Le manioc a connu un accroissement moyen de ses superficies, rendements et production respectivement de 11,45%, 4,82% et 17,35%. Le haricot avec deux grandes chutes alternées de deux hausses de ses rendements (accroissement moyen de 0,30%) a ses superficies augmenté en moyenne de 47% après une grande hausse en 2002-2003. Sa production a augmenté en moyenne de plus de 68%. Le coton a vu ses superficies et productions croître de plus de 22% alors que les rendements n'ont augmenté en moyenne qu de 4,65%.

5.1.3 L'écoulement et les marchés d'écoulement

Le système de commercialisation de ces spéculations n'est pas organisé mis à part celui du coton. Les productions très atomisées et l'inefficacité des organisations font que les paysans sont contraints de brader leurs productions car ils ne sont que

des preneurs des prix dans cette région. Les principaux marchés d'écoulement sont Djougou, Parakou et Cotonou, mais aussi Ouaké et Kara dans le Togo. Il est difficile de donner les quantités de flux par axe. Les marchés de la commune permettent de collecter les différents produits pour les convoier sur ces centres urbains.

5.1.4 Les revenus agricoles

Selon les données du PNUD/INSAE (2000), le ménage rural moyen du département de la Donga a un revenu net annuel d'environ 73.393 FCFA par équivalent-adulte. Les revenus des activités agricoles représentent 47% des revenus contre 49% pour les activités non agricoles même si 93 % des ménages sont des exploitants agricoles (PNUD/INSAE 2000). Environ 4% de ces revenus proviennent des transferts. Ces revenus varient au cours de l'année et suivant les catégories socio économiques (pauvres et non pauvres).

Tableau 5: Niveau et source des revenus trimestriels par membre de ménages ruraux de la Donga .

| | Mars-Mai 99 | | Juin-Août 99 | | Sept-Nov 99 | | Déc 99-Fév 00 | | Mars 99-Fév 00 | |
|---|-------------|-------|--------------|-------|-------------|-------|---------------|-------|----------------|-------|
| | Revenu | % | Revenu | % | Revenu | % | Revenu | % | Revenu | % |
| Revenus agricoles | 22184 | 64.29 | 4231 | 30.51 | 4100 | 43.04 | 3900 | 25.16 | 34414 | 46.89 |
| Revenus activités non agricoles | 11450 | 33.18 | 8905 | 64.22 | 5038 | 52.89 | 10815 | 69.79 | 36207 | 49.33 |
| Revenus de propriétés | 25 | .07 | 0 | .00 | 14 | .15 | | | 39 | .05 |
| Transferts reçus en nature ou en argent | 847 | 2.45 | 730 | 5.26 | 374 | 3.92 | 782 | 5.05 | 2732 | 3.72 |
| TOTAL | 34505 | 100.0 | 13865 | 100.0 | 9526 | 100.0 | 15497 | 100.0 | 73393 | 100.0 |

Source : ECVR, 2000

L'analyse suivant les cultures pratiquées montre que les cultures vivrières procurent plus de revenus (soit 62%) que les cultures de rente (30%) et l'élevage, pêche et chasse (8%)

Tableau 6 : Niveau et source des revenus trimestriels par membre du ménage par département.

| | Mars-Mai 99 | | Juin-Août 99 | | Sept-Nov 99 | | Déc 99-Fév 00 | | Mars 99-Fév 00 | |
|---|-------------|-------|--------------|-------|-------------|-------|---------------|-------|----------------|--------|
| | Revenu | % | Revenu | % | Revenu | % | Revenu | % | Revenu | % |
| Revenus agricoles | | | | | | | | | | |
| Revenus cultures de rente | 8003 | 23.19 | 539 | 3.89 | 657 | 6.89 | 1047 | 6.76 | 10246 | 29.77 |
| Revenus cultures vivrières | 13069 | 37.88 | 3113 | 22.45 | 2959 | 31.07 | 2279 | 14.70 | 21420 | 62.24 |
| Revenus de l'élevage, pêche et chasse | 1112 | 3.22 | 578 | 4.17 | 484 | 5.08 | 574 | 3.70 | 2748 | 7.99 |
| TOTAL | 22184 | 64.29 | 4231 | 30.51 | 4100 | 43.04 | 3900 | 25.16 | 34414 | 100.00 |
| Revenus activités non agricoles | | | | | | | | | | |
| Revenu non agricole | 9343 | 27.08 | 8148 | 58.77 | 4618 | 48.48 | 9683 | 62.48 | 31792 | 87.81 |
| Autre | 2106 | 6.10 | 756 | 5.45 | 420 | 4.41 | 1133 | 7.31 | 4415 | 12.19 |
| TOTAL | 11450 | 33.18 | 8905 | 64.22 | 5038 | 52.89 | 10815 | 69.79 | 36207 | 100.00 |
| Revenus de propriétés | | | | | | | | | | |
| Revenus de propriétés | 25 | .07 | 0 | .00 | 14 | .15 | | | 39 | 100.00 |
| TOTAL | 25 | .07 | 0 | .00 | 14 | .15 | | | 39 | 100.00 |
| Transferts reçus en nature ou en argent | | | | | | | | | | |
| Transferts publics | -29 | -.08 | | | 57 | .59 | | | 27 | 1.00 |
| Transferts privés | 876 | 2.54 | 730 | 5.26 | 317 | 3.33 | 782 | 5.05 | 2705 | 99.00 |
| TOTAL | 847 | 2.45 | 730 | 5.26 | 374 | 3.92 | 782 | 5.05 | 2732 | 100.00 |

L'analyse des sources de revenus par catégorie selon le Seuil de Pauvreté Global (SPG) montre qu'au niveau des non-pauvres les cultures vivrières contribuent pour 49% dans les revenus agricoles tandis que les cultures de rente et l'élevage, la pêche et la chasse interviennent respectivement pour 31% et 20%. Dans cette même idée, les recettes non agricoles contribuent à 83% dans les revenus non agricoles et les autres activités non-agricoles pour 17%. Les revenus de propriété et des transports sont marginaux dans la composition du revenu de non pauvres. (voir INSAE /PNUD, 2000).

Par contre au niveau des pauvres, les cultures vivrières contribuent pour 74% dans la composition des revenus agricoles tandis que les cultures de rente et l'élevage, la pêche et la chasse interviennent respectivement pour 23% et 3%. En ce qui concerne

les revenus non agricoles, les recettes non agricoles contribuent pour 99%. Les revenus de propriétés et des transferts sont marginaux dans la composition du revenu des pauvres (PNUD/INSAE,2000).

5.1.5 Atouts et contraintes de l'agriculture

Les principaux problèmes qui minent le développement agricole au niveau de la commune sont donc la baisse de la fertilité des sols, l'insuffisance de l'encadrement technique ; la destruction du couvert végétal du fait des techniques culturales utilisées, la perte du couvert végétale du fait de l'exploitation anarchique du bois et la non maîtrise de l'eau.

Mais les associations des producteurs à divers niveaux, le libéralisme économique et les potentialités naturelles permettent de dire que dans cette commune, certaines cultures pourront exprimer leurs potentialités latentes si ces contraintes sont surmontées.

5.2 La production animale

5.2.1 Les facteurs de production

De vastes aires de pâturage existent dans la commune de Copargo et propices au gros bétail, surtout sur les flancs des vallons. Mais le gros bétail très moins développé, est conduit par les peuhls qui sont des sédentaires (en effectif réduit et avec un cheptel faible) et des transhumants qui viennent du nord du pays et des pays limitrophes en saison sèche (avec la grande partie du cheptel du gros bétail). Des retenues d'eau existent et favorisent la conduite du gros bétail en saison sèche. L'encadrement technique de ces peuples éleveurs porte essentiellement sur les soins aux bêtes et non sur les techniques de conduite pouvant sédentariser l'élevage. De nos jours le personnel de la santé animale fait cruellement défaut malgré l'installation des officines vétérinaires privées.

En plus de tout ceci le petit élevage préoccupe la grande majorité des ménages de la commune. Tout ménage dispose au moins une tête d'ovins ou de caprins et la volaille se retrouve dans tous les ménages. Aucune organisation n'existe pour les diverses espèces ni au niveau des éleveurs, ni au niveau des commerçants. Les diverses institutions de micro finance évitent encore le crédit élevage et ceci en constitue un des principaux freins à cette activité.

5.2.2 Espèces élevées, Cheptel, marchés d'écoulement et revenus

La production animale est dominée par les petits ruminants, la volaille, les caprins et les porcins. L'élevage est encore de type traditionnel. Le cheptel est livré à lui-même sans enclos. Les espèces élevées sont des races locales adaptées au milieu, Le tableau indique l'effectif des diverses espèces et leur évolution depuis 1996.

Les Données de ce tableau montrent l'insuffisance du personnel d'encadrement car les chiffres sont trop constants sur plusieurs années preuve que ces données sont des estimations. Néanmoins, elles indiquent que la commune dispose d'un potentiel important de caprins et de bovins. Les données disponibles n'ont pas pris en compte la volaille qui est dans toutes les concessions de la contrée. Le nombre de porcins indique, malgré le niveau islamique de la commune, cet élevage n'est pas un tabou.

Tableau 7: Evolution du cheptel de 1996 à 2003

| | bovin | ovins | caprins | porcins |
|------|-------|-------|---------|---------|
| 1996 | 8100 | 6650 | 10270 | 2155 |
| 1997 | 8100 | 6650 | 10270 | 2155 |
| 1998 | 8500 | 7200 | 11300 | 2500 |
| 1999 | 8500 | 7200 | 11300 | 3000 |
| 2000 | 8100 | 7800 | 11700 | 3000 |
| 2001 | 8100 | 7800 | 11700 | 3000 |
| 2002 | 8100 | 6650 | 10300 | 2155 |
| 2003 | 8100 | 6650 | 10300 | 2155 |

Source : BASEDOR, 2004

L'apiculture constitue l'élevage non conventionnel assez développé dans la commune et elle constitue la source de revenus de bon nombre de ménages.

L'élevage concourt faiblement au revenu des populations de cette commune (Tableau 1). Mais le fait qu'elle constitue une forme d'épargne du patrimoine des ménages ruraux, l'estimation de sa part dans le revenu est souvent difficile.

5.2.3 Atouts et contraintes

Les problèmes majeurs auxquels est confronté ce secteur sont l'accès difficile aux soins vétérinaires, la forte prévalence des épizooties, le manque de financement, la divagation des animaux, l'inorganisation des éleveurs, l'insuffisance de points d'eau et de pâturage pour le bétail.

Mais l'attachement des populations au petit élevage constitue un atout majeur de ce secteur. Les aménagements des grandes prairies de la commune pourront relancer l'élevage du gros bétail.

5.3 La pêche

La pêche est peu développée dans la commune et elle n'est pas considérée comme une activité professionnelle mais comme une activité de clan. Les quelques pêcheurs actifs utilisent des pesticides qui polluent les cours d'eau.

5.4 La transformation et l'industrie

5.4.1 Les matières premières et la main d'œuvre

Aucune industrie n'existe dans la commune et la transformation des produits agricoles est essentiellement pratiquée par les femmes individuellement ou en groupements avec un équipement artisanal. Les produits transformés portent sur le maïs, le manioc, l'arachide, l'igname, les noix de karité et les graines de néré. Ces femmes ont acquis leurs connaissances de leurs parentes et les diverses transformations souffrent de la qualité des produits finis. La disponibilité saisonnière des matières premières fait que les transformations sont également saisonnières et s'échelonnent dans l'année. Et cette disponibilité explique l'inexistence de réelles unités de transformation fonctionnant à plein temps. L'échelle de production est alors très atomisée et pose le problème de collecte des produits finis (cossettes, gari, tapioca, amende de karité, etc.)

5.4.2 Financement et équipements de transformation

Les activités de transformation bénéficient de l'appui des institutions de micro finance notamment par rapport au fonds de roulement. Le crédit d'équipement est rare. Ainsi les équipements de transformation sont artisanaux pour la plupart et les activités demeurent très pénibles. Ce qui fait que leur productivité reste faible et leur rentabilité très maigre.

Mais ces femmes bénéficient des formations pour l'amélioration de la qualité des produits finis des structures telles le CERPA, le PDRT, le PADSA /CASPA, etc.

Ici les organisations des transformatrices se limitent aux groupements. Il n'existe ni de regroupements des groupes au niveau village, ni au niveau arrondissement et ainsi de suite. Une telle inorganisation ne permet pas de contrôler la qualité des produits, ni d'avoir une maîtrise des coûts des produits pour participer efficacement à la formation des prix.

5.4.3 Revenus

Les revenus non agricoles occupent une place importante dans les revenus des ruraux de la DONGA (tableau). Mais la rentabilité de l'activité reste encore limitée par l'insuffisance de formation, d'information; l'absence de circuits d'écoulement et les difficultés d'accès à des financements et équipements adaptés.

5.5 Artisanat, commerce et tourisme

Le commerce : Les échanges commerciaux dans la commune, essentiellement informels, portent sur la vente de produits locaux et l'achat de produits manufacturés importés. Les infrastructures marchandes sont en matériaux précaires. Dans les marchés, les comités de gestion sont inopérantes et les infrastructures de stockage font défaut. Les ventes sont surtout de détail pour les biens importés et la collecte des biens localement produits pour leurs exportations vers d'autres régions du pays ou vers le Togo. Le commerce souffre de son état informel, du manque de financement adéquat, de la faible circulation de l'information, etc.

L'artisanat : On distingue dans la commune aussi bien les artisans d'art, de production que de services avec une visibilité plus nette des derniers (menuiserie, taillerie, coiffure, forgeron, soudure, les scieries, etc.). La proximité de Djougou a fait migrer la plupart des artisans de services. La faible rentabilité de ces activités fait que ces artisans les combinent à l'agriculture, ou autres activités de prestation de service. Les principales difficultés qui minent le développement de l'artisanat sont le manque de formation adéquate et d'information et l'accès difficile à des financements adaptés aux besoins spécifiques des artisans, l'inorganisation des acteurs.

Le tourisme : La commune de Copargo devient progressivement une destination touristique par la richesse de la faune qui constitue un potentiel à valoriser. Aussi la commune dispose - t - elle de deux sites touristiques (Tanéka-Koko et Tanéka-Béri) qui commencent à attirer les touristes être mis en valeur pour l'éco tourisme ou progressivement être aménagés en zone cynégétique.

5.6 Transport et communication

5.6.1 Le transport

Les taxis brousse totalement amortis, parfois sans pièces, ni assurance assurent le transport des populations vers les zones déshéritées. Le transport des marchandises telles l'igname, les noix de karité, les noix d'anacarde est assuré par les gros camions gros porteurs vers les centres urbains du pays. Il n'existe pas de garages

pour les gros porteurs mais l'organisation au niveau des autos gares laissent à désirer et rendent la collecte des taxes difficile.

Le transport est essentiellement autofinancé mais les commerçants qui bénéficient de crédit en utilisent pour effectuer le transport des marchandises. L'accès au crédit reste encore pénible dans cette commune ne disposant aucune banque autre que les institutions de micro finance telles les CAVECA, les ASF, les CVEC et les CLCAM qui ne sont pas encore capables de bien jouer leur rôle d'intermédiation financière (servir de relais aux banques classiques).

L'inorganisation des commerçants ne permet pas de réduire les coûts de transport qui restent encore très élevés par rapport aux autres régions du pays. Mais le faible nombre de moyens de transport est aussi une des raisons de ce taux élevé des frais de transport.

Les marchés ne disposent pas de magasins de stockage, et les produits collectés sont dans les maisons privées. L'absence des institutions financières, l'inorganisation des commerçants, l'insuffisance des moyens de transport aussi bien pour les personnes que pour les marchandises sont autant de contraintes limitant le développement du transport.

5.6.2 La communication

La communication permet de lancer le développement à travers les échanges entre les différentes communautés, elle rend le reste du monde proche de soi et permet de se comparer avec les autres communautés. Elle doit être encouragée et promue surtout à partir des routes et pistes rurales. Il est difficile de donner des statistiques sur la longueur et le nombre des pistes rurales. Mais grâce à certains projets de la place (ABE, PAMF, PROMIC, etc.), la commune a été assistée à l'ouverture et à l'entretien de certaines voies.

Aucune taxe n'est perçue sur ces voies. Mais un projet de l'Etat en vue de réaliser un poste de péage entre Djougou et Natitingou permettra de percevoir des taxes sur cet axe. La mise en service de ce poste de péage contribuera à soulager la commune dans ses actions de rendre les voies de la commune praticables.

Les contraintes des routes sont surtout le relief accidenté, le manque de financement pour le désenclavement de certaines localités et l'entretien de celles qui existent.

La Commune de Copargo est une commune sous équipée en matière de téléphonie que ce soit la téléphonie conventionnelle que les réseaux GSM. La télévision nationale ne couvre pas toutes les localités de la commune ; c'est la télévision togolaise qui est plus captée dans certains arrondissements de la commune.

Le conseil communal aura à œuvrer dans ce domaine pour mieux faire connaître ses potentialités et favoriser l'installation des entreprises dans la commune.

6. ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

Le processus d'élaboration du budget de la commune est très important pour savoir le degré de participation des diverses couches de la société à sa réalisation. Il permet de savoir le degré de responsabilisation de chaque localité, de chaque agent et de chaque couche dans la conduite de ces plans de développement. En fait, le budget doit cesser d'être vu comme un tableau d'ensemble des recettes et des dépenses. Il est avant tout une expression des vœux, des plans de développement des diverses couches sociales de la commune, une vision de la transformation de la commune souhaitée par ses habitants. A cet effet, il doit être partagé, supporté par les différentes couches socio professionnelles de la commune.

6.1 Processus d'élaboration du budget

Le processus d'élaboration des budgets communaux est encore peu participatif. Les différentes couches socio professionnelles ignorent les grandes lignes du budget d'une part et elles ne savent pas comment elles participent ou non à la construction de la cité. Les différentes contributions sont perçues comme des fonds jetés qui sont prélevés par l'Etat pour « la poche des dirigeants ».

Les principales sources de recettes et les utilisations qu'on en fait sont encore inconnues des administrés. De ce fait, ils ne trouvent pas obligatoire de réclamer des comptes aux conseillers et élus. Ces derniers voient contraignante la nécessité de rendre compte aux villageois et autres contribuables non seulement de l'importance des différentes recettes par ligne et par contribution socio professionnelle mais aussi des utilisations faites par le conseil communal. Ce qui importe pour les élus c'est l'accroissement des recettes. Cette vision est normale dans le souci de réaliser les vœux exprimés, mais elle doit être complétée par la nécessité de rendre compte, la nécessité de faire participer les contribuables, de faire comprendre à ceux-ci pourquoi ils doivent cotiser, à quoi les recettes servent, les réalisations faites, ce qui est prévu les écarts constatés etc.

Aucune confiance n'existe encore entre les élus et les contribuables. Or la décentralisation est une forme d'expérimentation de la bonne gouvernance. Les approches et processus d'élaboration, de suivi et d'exécution des budgets communaux doivent permettre de créer cette confiance.

Par ailleurs l'approche actuelle d'élaboration des budgets actuels n'est pas durable. En effet, d'après les discussions avec les autorités communales, l'approche consiste à regrouper les structures déconcentrées et projets en exercice dans la commune et d'énumérer leurs actions pour l'année en vue. Les actions qui entrent dans le programme de la commune sont alors recensées comme actions à réaliser dans la commune. C'est comme si la commune n'est pas responsable ou est incapable de réaliser ce qu'elle s'est fixée comme objectifs. Que deviendra une telle approche si les structures déconcentrées n'ont pas d'actions à engager ? Cette stratégie est dictée par le manque de moyens propres à la commune qui ne cherche pas à en créer. Quelles sont alors les recettes de la commune depuis un certain nombre d'années ? Quelles en sont les utilisations faites ?

6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les cinq dernières années .

Les méthodes d'analyse de ces budgets sont d'abord les comparaisons des recettes et dépenses par rapport aux prévisions et ceci de façon séparée par le calcul des ratios. Dans un second temps nous avons examiné si ces recettes couvrent les dépenses et quelles sont les réserves constituées ?

Mais nous ne disposons pas de données sur les divers programmes de travail annuels de la commune. Nous ne pourrions effectuer aucune analyse à ce niveau. Seulement que les autorités communales nous en excusent. Par ailleurs, pour la plupart des PAC disponibles les erreurs remarquées portent sur :

- l'insistance sur les postes qui ne rapportent rien et qui se perpétuent d'année en année
- les sous estimations ou les surestimations. Parfois les recettes du poste représentent moins de 1% des prévisions alors pour d'autres postes on les réalise à plus de 1000%
- Les dépenses de fonctionnement évoluent en fonction des recettes et ne sont pas plafonnées et les charges de fonctionnement excèdent les 90% des recettes certaines années

Les recommandations que nous pouvons donner à cet effet sont les suivantes

Il faut changer le système mis en place pour l'élaboration des programmes de travail des communes afin qu'ils soient acceptés et suivis par les habitants de la commune pour qui ils sont établis.

Les postes budgétaires qui ne contribuent pas aux recettes de la commune et qui se reportent tous les ans doivent être oubliés ou changés de dénomination

Les prévisions doivent être concordantes avec les réalisations. En effet il est inadmissible d'avoir des postes où les prévisions sont nuls, ou très faibles, ou les réalisations sont de plus de 800%.

Les dépenses doivent être plafonnées à un certain pourcentage des recettes et ainsi il est possible d'investir pour relancer l'économie de la commune.

Le processus d'élaboration des programmes de travail annuels doit être revu afin que les populations se sentent concernées et y participent activement aussi bien financièrement que de façon physiquement et matériellement.

La commune doit essayer de s'entourer des cadres rompus en la matière afin que les programmations, le suivi et l'évaluation des budget soient des choses concrètes.

6.3 Approches d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail

Le processus des budgets doivent cesser d'être la quémante auprès des structures déconcentrées et projets de l'Etat pour être des programmes auto financés par la commune. Ainsi les parts de ces structures et projets seront des contributions et des compléments. Les approches données ici concernent la manière de programmer les activités, les recettes et les dépenses effectuées.

- ***Programmation des activités et leur diffusion***

D'abord le système des taxes est à perfectionner pour une plus grande participation. Le terme recouvrement n'est pas indiqué bien que comptable. Il suppose une dette , un crédit que l'on cherche à recouvrer. Certes il y a la dimension d'obligation de recouvrer mais si le contribuable ne le conçoit pas comme une dette il ne se verra pas obligé de payer. Par ailleurs il faut toujours amener le contribuable à payer sans saigner, sans s'en rendre compte.

Le processus de programmation des activités annuelles doit partir de l'organisation de la cité. Les diverses couches socio professionnelles doivent être en association, du quartier ou village au niveau communal en passant par les arrondissements. Ainsi, les commerçants, les producteurs agricoles, les artisans et autres corps de métiers, les salariés de la commune, les industriels, les sociétés, etc. doivent se regrouper pour discuter des problèmes de la commune, participer à la programmation des activités de l'année. Chaque agent ou acteur du milieu doit se sentir concerner par la construction de la cité.

Chaque année la mairie choisit la semaine de l'élaboration du budget ou du bilan des activités et elle convoque les différentes couches socio professionnelles ainsi structurées. A cette séance, elle présente les acquis, les difficultés rencontrées, et les projections pour l'année suivante, le détail du bilan financier, etc. C'est aussi l'occasion pour ces structures de critiquer, de donner leurs points de vue sur ce qui est fait et ce qui est programmé. Ces structures exprimeront leurs besoins annuels, leurs vœux et leurs capacités à contribuer à leur réalisation. Ainsi chaque année,

les prévisions doivent être l'expression de celles des diverses couches. Les communes doivent changer de fond en comble leur manière d'élaborer les projets annuels de travail.

A la fin de cette séance, les représentants des divers corps de métiers ou couches sociales diffusent les informations retenues à leurs membres. Ces structures sauront comment mobiliser les fonds à leur niveau pour que le budget de la commune soit réalisé. Une bonne restructuration limitera les tracasseries des agents de la commune. Les CA organiseront des mêmes séances dans leurs villages.

- ***L'amélioration des recettes***

L'organisation des diverses catégories sociales de la commune depuis les quartiers de ville jusqu'aux hameaux devient un impératif pour relancer les recettes de la commune. Toutes les catégories socioprofessionnelles doivent être constituées. Ce travail est un travail de longue haleine. Cela exige de la commune des services compensatoires (formations, recherches de marchés, garanties prises, etc.). A partir de ces organisations, la commune peut avoir des recettes qui vont croître en fonction du nombre de structures mises en place, de leurs effectifs, des stratégies en place pour susciter l'adhésion, de la bonne gouvernance au sein de chacune d'elles, des services dont elles bénéficient auprès de la commune qui sont surtout la protection de leurs intérêts, la garantie, les financements, etc.

En plus de cette organisation qui permet surtout la participation des différentes couches, la commune doit diversifier ses sources de recettes. D'abord on l'a dit ci-dessus, il faudra alléger les taxes et innover en faisant payer sans la police. La commune doit encourager l'installation des entreprises par des politiques de facilitation. Car plus il y aura d'entreprises mieux les recettes de la commune seront améliorées.

Les principales cultures dont les produits sortent de la commune sans qu'elles n'en profitent doivent être bien structurées afin qu'elles accroissent les recettes de la commune. Par exemple en prenant 1 franc par kg d'igname la commune pourrait percevoir en 2003-2004 plus de 4.500.000 francs pour la seule culture. L'exploitation des pierres ornementales constitue aussi un autre atout de la commune. Mais pour ce patrimoine naturel, la collaboration avec les autres communes (Kouandé, Natitingou etc.) est nécessaire.

Il peut être possible de revoir légèrement à la hausse les frais de prestation de services de la commune en instaurant un taux de participation à la construction de la commune.

En plus de ces ressources internes, la commune pourra s'appuyer sur sa diaspora pour relancer son économie. D'abord il faut organiser une table ronde sur la question avec les ressortissants de la localité; présenter les forces et les faibles, les

opportunités et les menaces, les risques et les autres pesanteurs que la commune affronte. Ensuite, examiner dans quelle mesure cette diaspora est capable d'appuyer la commune dans sa lutte. Ceci doit pouvoir s'effectuer périodiquement en faisant des programmes et projets, des évaluations et des rapports qui expliquent les efforts fournis, les difficultés et les écarts constatés.

- ***la réduction des dépenses***

Les dépenses de fonctionnement représentent pour les communes plus de 78% des réalisations des recettes. Une telle situation n'est pas de nature à permettre l'investissement et relancer l'économie de la commune. Il est donc impératif de commencer à plafonner certaines dépenses, de les limiter globalement autour de 60% et au maximum à 70% des recettes de la commune. Des possibilités de le faire existent. Certains frais de déplacement ou de participation aux réunions qui ne sont pas de nature à impulser un développement peuvent être négociés avec les organisateurs pour que ces derniers les supportent. Le taux de jetons de présence aux réunions doit peut-être révisé à la baisse surtout que la plupart des CA sont de viennent de l'intérieur de la commune à moins de 100km du chef lieu de celle-ci ; les consommations de courant et autres charges doivent être contrôlées.

Dans tous ces efforts, la commune évitera d'utiliser les fonds des partenaires y compris ceux de la diaspora comme frais de fonctionnement, à moins de recevoir un appui dans ce sens.

7. STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE

Le Développement Économique Local, selon la Banque mondiale, est un processus par lequel les acteurs des secteurs privés, publics et organisations non gouvernementales travaillent collectivement pour créer des conditions de croissance économique et d'emploi. Promouvoir l'économie locale, c'est mettre en valeur les potentialités économiques locales (ressources naturelles, terres, forêt, carrières, cours d'eau, productions agricoles, industrielles et commerciales, etc.) en valorisant les savoir-faire endogènes pour générer de l'emploi et des revenus aux individus puis de la fiscalité pour la commune.

Le développement économique local est alors une démarche visant à mieux valoriser les différentes ressources mobilisables au niveau local et à produire celles qui manquent. La décentralisation est une manière d'amener les communes à promouvoir l'économie locale par la dynamisation des différents acteurs dans une approche participative.

Au Bénin, la décentralisation a créée une situation politique unique en inscrivant le Plan de Développement des Communes (PDC) parmi les outils dont doit disposer

chaque commune pour prétendre à des fonds publics et en insistant sur le caractère participatif de son élaboration.

Selon la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, le Plan de Développement économique et social ou PDC, est le résultat d'un processus d'analyse, de priorisation, d'arbitrage et de choix tenant compte à la fois des réalités locales, des aspirations des populations, des ambitions des dirigeants et du contexte national et international.

Dans la planification communale, des projets sont élaborés par des acteurs de secteurs économiques pour lever des contraintes ou mieux valoriser des opportunités locales. La commune peut alors appuyer la production des biens et services prioritaires par l'ouverture, l'entretien et la réalisation de diverses infrastructures (pistes, marchés, centres artisanaux, les productions agricoles etc.) mais aussi faciliter la réduction des coûts de transaction en encourageant et en assistant les organisations professionnelles et tous les autres acteurs locaux à mieux s'organiser à se connecter avec d'autres acteurs économiques qui partagent le même territoire économique ou la même zone agro écologique pour mettre en place des filières porteuses.

La promotion de l'économie locale vise plusieurs objectifs. D'abord elle concourt au mieux être de chaque citoyen et elle permet aux autorités communales d'accroître leurs recettes pour l'accomplissement des tâches de développement. Pour la commune de Calavi dont nous venons de décrire les activités et les différents budgets, quelles doivent être les actions à mener pour augmenter les recettes de la commune et assurer le mieux-être des habitants? Comment la commune doit-elle se prendre pour accomplir ces actions? C'est en ces termes que se pose le problème de promotion de l'économie locale.

7.1 Conditions préalables de la promotion de l'économie locale

D'abord bien qu'élus sur des bases politiques, les conseillers et les maires doivent travailler dans l'impartialité. Ils doivent travailler comme si leur mandat s'arrêtait aujourd'hui. L'esprit partisan doit être banni et on ne doit pas avoir des visées électorales.

La seconde condition est que la commune ne doit pas s'ériger en agents économiques mais elle jouera le rôle de chef d'orchestre. L'approche de « faire faire » c'est-à-dire que la commune doit déléguer ses pouvoirs aux entreprises et autres institutions pour la réalisation des travaux sur des bases contractuelles. Mais le suivi et le contrôle relèveront du conseil municipal. Il ne faudra pas aussi que les élus créent ou facilitent la création d'entreprises pour eux-mêmes ou pour les tiers. L'approche sera une approche qui responsabilise les différentes couches de la société.

La troisième condition est la transparence et la circulation de l'information. L'information doit être accessible à tous les acteurs; en utilisant les voies officielles de leur diffusion. Le rôle de la commune sera celui de facilitateur qui permettra l'émergence des divers acteurs intéressés par les actions sus mentionnées. La facilitation peut être, par exemple de permettre à une entreprise à qui on demande de payer cash 50.000.000 pour l'acquisition du domaine d'installation, la location d'un domaine équivalent pendant un temps (deux à cinq) avant que cette entreprise n'entreprenne des démarches pour acquérir ce terrain.

Par ailleurs l'approche d'élaboration des programmes annuels de travail doit permettre de faire participer toutes les couches socio professionnelles. Si des restructurations ci-dessus sont effectuées au niveau village, il est possible d'en faire autant au niveau urbain avec les femmes et les artisans par corps de métier. L'approche consistera à discuter avec les représentants de ces groupes des vœux et besoins qu'ils souhaitent pour l'année à venir, quels seront leur rôle et responsabilité dans les actions prévues. Après l'élaboration du programme de travail les conseillers communaux et les responsables de ces structures organiseront des séances de diffusion du programme dans les villages et quartiers de ville et parfois par radio diffusée, en mettant l'accent sur les contraintes à lever.

7.2 L'environnement favorable à l'émergence des PME

La mairie de Copargo a l'obligation de favoriser l'installation des PME et PMI sur son territoire. L'environnement favorable est de prendre les arrêtés communaux qui assurent et réassurent les PME à s'implanter. Par exemple, l'accélération de l'électrification de plusieurs localités de la commune (surtout les centres urbains) pourraient inciter les entreprises à s'installer. La mairie pourra inciter les PME à s'intéresser aux produits ou domaines identifiés comme levier de promotion de l'économie locale en réduisant des taxes au démarrage, en accordant des subventions ou de facilités diverses les premières années (un à deux ans) ou en facilitant leur installation dans les zones inaccessibles par l'ouverture des voies, l'électrification du milieu, le forage ou la canalisation pour l'apport de l'eau, etc.

7.3. La production agricole et l'élevage

Le point focal sur lequel la commune peut s'appuyer pour lancer son économie est l'agriculture. Dans le domaine agricole, les productions d'anacarde, de sorgho d'igname et des animaux (ovin, caprins porcin et surtout la volaille) doivent prendre le pas sur les autres productions. L'intégration de ces productions (agriculture élevage) pourra permettre de rendre durable leur production. La production animale se fera par le développement surtout des ovins caprins en captivité et aussi les élevages non conventionnels (apiculture, lapins). La production agricole pure se

fera par les cultures en couloirs, les rotations culturales adaptées et surtout la création des fermes modernes de taille comprise entre 10 et 30 ha et même plus. La facilitation, la diminution des taxes, la participation à l'organisation des éleveurs par espèce élevée et leur fédération au niveau communal, l'association et la fédération des agriculteurs depuis le niveau village jusqu'au niveau communal, l'exonération pendant les premières années de démarrage sont des actions que les autorités communales pourront effectuer pour favoriser la promotion de l'élevage. Elle pourra faire l'éloge de la zone en matière du croît des bêtes, leur prolificité en s'installant dans la commune, les avantages que la commune accorde aux acteurs qui le désirent, etc.

7.4 Organisation des couches socio professionnelles : surtout des artisans.

Un autre travail de la commune et qui doit permettre de faire participer les différentes couches socio professionnelles à l'économie de la commune est leur organisation depuis le niveau village, en passant par l'arrondissement. Elle doit faciliter l'émergence de ces structures qui seront ces portes d'entrée avec les populations. C'est par ces structures qu'on peut demander des contributions à la construction de la cité. Sans de telles organisations nos communes végéteront pendant longtemps dans de l'à peu près. La participation aux activités de la commune passe par ces organisations. Le rôle de ces dernières peut même dépasser la simple contribution aux budgets de la commune mais à la sécurité dans les quartiers ou villages, aux suivis des travaux de réalisation des infrastructures etc.

La commune de Natitingou avec l'appui des services techniques allemands a déjà une telle organisation. Il y a d'abord l'organisation de chaque corps de métier (vulcanisateur, soudeur, menuisier, coiffeur, couturier etc. puis la fédération de ces structures puis leur fédération. Ceci rendra la vie dans la communauté plus sociale grâce aux échanges.

Toujours dans ce domaine, la mairie pourra appuyer le perfectionnement de ces corps de métier par des recyclages. Ainsi avec ces professions qui faisaient leurs activités à la demande il sera possible de développer une approche de travail à l'offre et non à la demande.

Par exemple les maçons recyclés peuvent se regrouper et ne fabriquer que des briques stabilisées pour les besoins de construction. La commune peut aller loin en mettant en place des sociétés de bâtiments qui n'utiliseront que ces briques dans les constructions publiques et même pour les résidences privées. De même les couturiers /tailleurs peuvent se regrouper et confectionner des chemises et des pantalons à partir des produits du SITEX et ainsi gagner des marchés extérieurs. L'encouragement de ces petites industries pourra relancer la commune.

7.5 La promotion des magasins de stockage

La commune de Copargo peut profiter de sa situation géographique par rapport à Djougou pour permettre le stockage et le regroupement des intrants importés et les productions agricoles. La création des structures pour le stockage des biens importés et leur distribution dans les diverses localités de la DONGA serait effectuée le long de la route dans un grand marché de la commune notamment au chef lieu. La commune peut faciliter l'acquisition de terrains de la zone identifiée pour permettre aux entrepreneurs d'y construire ces infrastructures sur lesquelles la commune peut aussi s'appuyer pour attirer les investisseurs.

7.6 Le transport et la communication

7.6.1 Le transport

Un domaine où la commune de Copargo trouvera un avantage comparatif est le transport et la communication. La commune de Copargo peut profiter de sa situation de banlieue à la ville de Djougou pour créer les autos gares pour les gros porteurs qui desservent les pays de l'hinterland. En effet après plus de 500km de Cotonou, ces gros porteurs souhaiteraient se reposer dans un lieu calme et où ils trouveront les autres éléments favorables à un tel repos (restauration, hébergement, etc.). Le développement des routes pour désenclaver les centres de production peut contribuer plus tard à accroître les recettes de la commune.

7.6.2 La communication

Le développement de la communication est un appât pour attirer les entrepreneurs. Elle doit permettre à tout habitant de la commune d'être joint à tout moment et qu'il puisse collaborer avec le reste du monde. Le développement de la communication constituera un atout pour la commune en matière de développement économique. Cette communication passe parfois par l'ouverture des pistes de desserte rurale afin que les produits agricoles d'une localité puissent trouver de preneurs.

7.7 La disponibilité des intrants et des équipements

Les acteurs économiques qui se lanceront dans la mise en place des intrants et équipements agricoles seront les bienvenus dans la commune. De ces entreprises ne voudront pas être uniquement à l'échelle d'une commune mais au niveau de deux, trois voire un département. Une synergie entre les mairies est alors indispensable pour sélectionner les entreprises et ce en collaboration avec les CERPA. Ces derniers définiront les critères, estimeront par année les besoins avec les agriculteurs et éleveurs et la production agricole au sens large pourra se

développer. La multiplicité des centres de dépôts des intrants, la prolifération des centres de provenderies pour accompagner l'élevage en captivité, le développement du transport des matières fécales des bêtes pour fertiliser les sols sont les points sur lesquels la commune devra mettre les accents.

7.8 Industries et activités de transformation

La meilleure manière d'accroître la valeur ajoutée de toutes ces productions est de procéder à leur transformation. En dépit d'installation de grosses industries difficiles à gérer, la commune aura à encourager l'installation des PME et PMI. Il faudra alors que la commune facilite ces installations, que les opérateurs choisissent les transformations pour lesquelles les matières premières sont disponibles. Les informations et l'augmentation régulière des productions des matières premières constitue les préalables à l'installation des PME et PMI de ce type.

La transformation de l'anacarde est une activité envisageable pour la Donga. Mais l'industrie suppose la disponibilité de l'énergie. Donc les maires ont intérêt à s'organiser pour réclamer dans leurs zones respectives l'électricité.

7.9 Le tourisme

Dans le domaine du tourisme, la commune doit mettre en relief les sites touristiques dont elle dispose. La position de Djougou la défavorise en matière d'hôtellerie mais le réaménagement des sites touristiques aidera la commune dans l'amélioration de ces recettes. Jadis zone d'élevage des chevaux, la commune peut réfléchir à la valorisation de cette activité en l'accompagnant des jeux intéressants comme la danse des chevaux, leur distraction etc. L'organisation correcte de ces types de jeu dans une région à relief accidenté sera encore très expressive.

Pour permettre tout ceci la commune aura non seulement des actions de facilitation pour la création des structures devant accomplir ces rôles mais aussi créer l'environnement favorable à leur émergence.

7.10 : Le label et la recherche des marchés d'écoulement.

En tant que chef d'orchestre, la commune doit assister les acteurs ou opérateurs à retrouver les marchés pour l'exportation de leurs produits. Elle doit aussi effectuer des études, des enquêtes ou sondages afin de pouvoir inciter les acteurs à s'installer. La commune doit se faire une image ; soit à travers les pierres ornementales, soit par la production d'igname. Tout dépendra des ambitions de la commune.

Les facteurs qui faciliteront l'installation des PME et PMI sont entre autres l'écoulement de leurs productions. Pour les biens dont la consommation locale est

faible, la recherche de marchés dans la sous région ou dans les pays Européens, Américains ou asiatiques deviendra un impératif. La commune pourra appuyer les PME et PMI dans cette logique en facilitant la participation des PME et PMI dans les foires nationales et internationales, les négociations avec les pays concernés.

7.11 Les ONG, les structures de développement et projets

Tous les acteurs de développement, les structures déconcentrées de l'Etat ont leur rôle dans la propulsion de cette économie locale. L'encadrement et les facilités de financement, la santé des ouvriers et des employeurs sont des points aussi importants. La commune doit préserver un environnement paisible où chaque acteur joue sa partition. Les projets et ONG assureront l'encadrement des acteurs sur les systèmes de production, (système cultural, performance des artisans, etc.), la gestion et l'organisation des acteurs. Les systèmes de production devront mettre l'accent des systèmes durables de production, l'intégration des activités, la symbiose entre les activités, la réutilisation des déchets des PME et PMI, etc.

7.12 L'intercommunalité

Dans ces stratégies on doit comprendre qu'une commune à elle seule ne peut pas entreprendre et promouvoir son économie. Elle a besoin des autres communes, du reste du monde. Par exemple, une voie à réfectionner ou à ouvrir pourrait être pour desservir deux communes ou arrondissements. Donc la seule commune ne pourra pas s'en charger. Il faudra une collaboration entre les communes pour pouvoir aboutir à leurs objectifs de base ; c'est cette collaboration que les autres appellent intercommunalité.

L'intercommunalité est indispensable et incontournable entre Copargo, Kouandé et Natitingou par rapport aux pierres ornementales ; elle est encore nécessaire avec Ouaké, Djougou et Bassila par rapport à la création d'une industrie de transformation des noix de Cajou.

Cette synergie est indispensable pour aussi attirer les PME et PMI. Si une zone dont les limites dépassent la commune produit une matière première, une entreprise peut décider s'installer dans une des communes. Ce n'est pas pour cela que les autres communes rechercheront d'autres PME pour la même transformation. Au contraire, elles permettront à cette PME de trouver les matières premières. La concertation entre les communes est d'une grande importance pour pouvoir avoir des économies intégrées.

8. STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

Sans pour autant aller en détail, nous avons déjà touché les aspects de la valorisation des filières. Mais ici il est bon qu'on mette l'accent sur ce qui constituera la valeur ajoutée de chaque filière. Comment chaque filière pourra contribuer au budget de la commune ? Que doit faire la commune pour que la filière soit promue et apporte un plus aux recettes municipales ? Dans un premier temps nous aborderons les critères de choix et la sélection des filières porteuses, les stratégies pour la valorisation de ces filières seront analysées en deuxième position et le rôle des différents acteurs permettra de finir avec ce chapitre.

8.1 Identification des filières porteuses

8.1.1 Critères de choix

Le concept filière est initialement considéré comme attribut des productions agricoles. Il désignait une famille de produits dérivés d'un produit de base dont la production et la commercialisation sont assurées par les mêmes acteurs économiques.

La filière c'est alors un regroupement **cohérent et opérationnel** d'individus ou groupes qui intervient dans la Production, la Transformation, la Commercialisation et la Consommation et qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits.

Le concept d'économie des filières s'est à peu près élargi à d'autres activités. A cet effet, les filières et les créneaux porteurs sont considérés comme des activités à but lucratif portant sur une famille de produits, un bien ou un service générateur de croissance, d'emplois et garantissant une valeur ajoutée pour celui ou celle qui les exerce et pour l'économie.

Les filières porteuses sont identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (02) grandes catégories.

- Les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière

Cette catégorie permet de poursuivre l'activité et d'entretenir la dynamique de l'investissement. Les critères considérés dans ce cadre sont :

- La compétitivité de la filière à l'échelle régionale ou nationale et aussi par rapport aux autres produits venant de l'extérieur. Cette notion de compétitivité regroupe tous les aspects (coûts, prix, qualité, emballage, etc.), notamment l'existence de débouchés (demande solvable et en évolution) et le faible coût de la main d'œuvre. Elle traduit par ailleurs l'évolution du chiffre d'affaires ou de revenus dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective

- Le poids économique de la filière se traduisant par le pourcentage de la production par rapport à la situation nationale et son évolution, toujours dans le cadre d'une approche rétrospective et prospective
- La valeur ajoutée créée et son évolution (salaires versés ou équivalents, impôts payés, bénéfices réalisés, intérêts payés, etc.)
- La contribution de la filière à l'économie de la région en termes de croissance et d'emplois.
- La contribution de la filière au budget de la commune
- L'écoulement des produits c'est à dire l'organisation pour faire écouler les produits et atteindre les marchés de vente

- La création d'emplois

L'emploi est au centre de la problématique de la croissance économique. La création d'emplois est une priorité nationale et communale. Aussi, le nombre d'emplois créés par filière est un critère important. Il se traduit par l'évolution des effectifs dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective de la filière. Ainsi l'analyse de la filière doit prendre en compte les données suivantes :

Tableau 8 : Informations nécessaires à l'analyse de ma filière

| Niveau ou stade de la filière | Informations |
|-------------------------------|--|
| <i>Niveau fonctionnel</i> | Relations de l'acteur avec l'amont de la filière (A qui l'acteur achète le produit, fournisseurs des intrants...) et avec l'aval (à qu'il vent son produit), quelle quantité ? |
| Transformation | volume transformé, ratio de transformation, pertes à la transformation, coûts |
| Stockage | Volume, coût et marge, prix en saison et période de soudure. |
| Commercialisation | prix d'achat et de vente, qualité requise, régularité des fournisseurs, modes et délais de paiement, logistique, concurrence |
| Coût de filière | coût (achats intrants, outillage, loyer, entretien, services, transport, frais divers, taxes personnel...) spécifiques au produit étudié |
| Diagnostic de filière | informations qualitatives sur les problèmes, contraintes perçues par les agents, les propositions faites pour réduire les contraintes qui pèsent sur l'activité... |

L'identification de **la filière porteuse** doit permettre de régler la nécessaire équation du **QORP**. Pour qu'une filière soit porteuse, il faut absolument qu'elle :

- offre une **quantité** suffisante pour couvrir le marché auquel il est destiné (Q)
- rende disponible un produit d'une **qualité** acceptable à mettre sur le marché (qualité recherchée ou désirée par l'acheteur potentiel) (Q)
- fournisse régulièrement le produit aux périodes et au temps désirés par les consommateurs (la **régularité** est un facteur déterminant) (R)
- permettre d'obtenir un **prix** accessible et concurrentiel sur le marché (P)

8.1.2 Sélection des filières

De l'atelier régional organisé à Natitingou le 08 février 2006, les autorités communales de Copargo et à l'issue des entretiens que nous avons eus avec certains d'entre eux, les filières et les raisons de choix sont présentées dans le tableau. Ainsi l'igname, le manioc, le maïs l'anacarde et le coton sont les filières retenues pour diverses raisons (annexe 2). L'igname est une culture qui retrouve son biotope et elle constitue un aliment de base. La facilité de culture est la principale raison du choix du manioc alors que le climat et les sols adaptés et l'organisation de la commercialisation en cours sont les raisons de choix de l'arachide. Le coton est la seule culture organisée qui bénéficie encore du soutien de l'Etat. Mais la commune doit orienter les agriculteurs à adopter les meilleures techniques de production adaptées à la zone afin de promouvoir un système de production durable.

Tableau 9: Filières porteuses retenues par la commune de Copargo.

| Cultures | Raisons |
|----------|---|
| Igname | Aliment de base, sol et climat adaptés |
| Manioc | Aliment de base, culture facile |
| Maïs | Aliment de base, climat adapté, commercialisation facile |
| Anacarde | Climat et sol adaptés, commercialisation en voie d'organisation |
| Coton | Producteurs organisés, formés, regroupés |

Mais pour le choix de la culture levier, c'est-à-dire celle sur laquelle la commune doit s'appuyer pour lancer son économie, la commune a choisi l'anacarde. Elle constitue un produit de rente dont la superficie disponible au niveau de la commune est assez importante. Mais sa commercialisation n'est pas structurée et les paysans manquent de crédit pour sa valorisation. Les autorités communales auront des actions concrètes pour faire d'elle une réelle filière et ce en collaborant avec les autres communes

8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses

Toutes les cultures végétales et les productions animales se font déjà et sont bloquées par des contraintes qui doivent être levées pour qu'elles constituent une véritable filière. Au nombre des contraintes, nous citons la pauvreté des terres, le sous équipement des producteurs et transformateurs, la disqualification de la main d'œuvre, l'inorganisation des acteurs et l'atomicité de la production.

La commune favorisera l'organisation des acteurs par activité et par spéculation si possible. Par exemple entre les groupements et les UCP, il n'y a pas un lien solide. La commune doit œuvrer pour que, pour chaque spéculation agricole, il y ait une sorte de GV qui discute des problèmes de la culture du niveau village et au niveau communal en passant par le niveau arrondissement. Ces groupements par spéculation forment l'union des producteurs au niveau village, de ce bureau villageois, sera constitué le bureau de l'arrondissement et celui de la commune.

Par an, ces producteurs exprimeront leurs besoins au niveau village, puis niveau arrondissement puis celui de la commune. La collecte des productions sera plus aisée et les commerçants tireront des avantages certains. Les producteurs pourront profiter des meilleurs prix et donc négocier des marchés intéressants. Une telle organisation est bénéfique aux autorités communales qui doivent chercher à fixer une taxe par kg de produit vendu. Le fait de payer à la source sera très bénéfique aux élus et aux paysans et il n'y aura pas de fuite, puisque l'argent prélevé est perçu auprès du commerçant.

La politique de perception des fonds doit être une politique sans saignement du contribuable qui pourra payer sans sentir qu'il est en train de le faire. C'est l'organisation des acteurs, quel que soit le niveau, qui permettra d'atteindre cet objectif. Ainsi lors de la commercialisation qui désormais sera groupée, les impôts ou contributions à la construction de la commune seront soutirés par les commerçants et ces derniers verseront les fonds à la commune. Ceci paraît une taxe comme la Valeur Ajoutée (TVA) et donc ne signifie pas que le commerçant est exempt des taxes ou impôts.

Pour ce faire, des mois avant la récolte, des séances de travail regrouperont les commerçants et les organisations paysannes aussi bien au niveau communal qu'au niveau village pour discuter des prix de vente des produits. En début d'année après le vote du budget, les autorités communales négocient et fixent les taux de la contribution à la construction de la commune avec chaque corps de métier. Ainsi la collecte des fonds par les commerçants ne posera aucun problème. Mais le conseil communal est tenu de suivre ces commerçants et les organisations paysannes afin de pouvoir rentrer dans l'intégralité de ses fonds. Les discussions entre acteurs doivent alors être très franches, sans parti pris et sans rancune. Sur ce point la commune doit éviter l'asymétrie des informations.

Pendant que les paysans sont en train d'être organisés au village, la commune facilitera l'installation des entreprises pouvant ravitailler la commune en intrants agricoles en s'appuyant sur les services du Centre Régional de Production Agricole (CRPA). C'est pourquoi le choix des spéculations est très important pour pouvoir donner les types d'intrants dont a besoin la commune. Il appartient après tout aux groupements et GV de producteurs de venir négocier avec les opérateurs sélectionnés.

La commune a besoin de s'appuyer sur les activités des ONG et du CPA pour atteindre cet objectif de valoriser les filières. Elle doit chercher à faire un zonage de la commune en fonction des potentialités de chaque arrondissement et des compétences des ONG. Ainsi chaque structure sera responsabilisée pour la promotion d'une culture ou produit agricole donné dans la zone à lui confier.

Plus les productions sont importantes, plus les recettes de la commune seront élevées. Il ne s'agira pas simplement de faciliter l'organisation et l'accès des producteurs aux intrants, mais il faudra les former et leur permettre d'avoir accès aux financements de leurs activités et surtout en garantissant le foncier. Par rapport aux formations, la commune veillera à ce que les formations données contribuent non seulement à rehausser le niveau de technicité des paysans mais aussi accroître leurs capacités de gestion. Ces formations seront données aussi bien aux ONG qui les encadrent mais aussi directement aux paysans. C'est pour cela que la commune a intérêt à renforcer les petits centres ruraux de formation qui existent.

L'accès aux structures de financement est une priorité sur laquelle la commune veillera. Mais la commune est pauvre en institution de micro finance (IMF) et sans banque. Elle veillera dans un proche avenir à ce que les quelques IMF existantes jouent leur rôle d'intermédiation financière (surtout les performantes) avant de pouvoir elles-mêmes financer directement les activités des paysans et organisations paysannes (OP). Mais il faudra les structurer afin qu'elles harmonisent leurs politiques et modalités d'octroi de crédit. Les organisations des paysans par filière et par village et l'organisation de la commercialisation sont des garanties certaines pour la récupération des fonds. Par les commerçants et les organisations ainsi mises

en place, ces structures de financement peuvent aussi récupérer leurs fonds. La commune aura à permettre ces rapprochements.

La constitution d'une banque de développement paraît un impératif pour le Bénin. Le développement économique du pays en souffre cruellement de nos jours. Les banques commerciales et les institutions de micro finance ne peuvent pas octroyer des crédits de long terme à des taux préférentiels qu'aspire la population. Seule la banque de développement peut le faire. Cette banque nationale doit avoir des agences au niveau de chaque département du pays.

8.3 Rôle de chaque acteur dans la valorisation des filières porteuses

Loin de se répéter, cette section mettra en relief les apports des différents acteurs de la vie économique de la commune à la valorisation des filières. Ces divers acteurs sont le politique, les autorités communales, les organisations /associations des producteurs, les structures d'encadrement, les structures de financement, les commerçants et les transporteurs et les potentiels demandeurs de ces produits.

Ces derniers constituent le point focal de la réussite de la promotion de la filière. Les marchés d'écoulement ne doivent pas faire faux jeu. C'est pourquoi il est salutaire d'effectuer des contrats à terme et les produits seront livrés conformément aux termes du contrat. Le risque de ces types de contrat est que la commune ne puisse pas honorer ses engagements surtout que la production agricole est très sujette encore aux vicissitudes climatiques. Dans ces conditions, l'intercommunalité sera d'un apport très précieux. Et c'est pour ces raisons que les organisations paysannes ne seront pas uniquement au niveau communal, elles doivent être au niveau des départements par filière d'abord avant d'intégrer les Unions Départementales des Producteurs (UDP) qui doivent être restructurées pour prendre en compte les autres spéculations autres que le coton si leur statut n'était pas conçu dans ce sens.

8.3.1 Les producteurs agricoles

La réussite des filières dépend en grande partie des acteurs de la filière et surtout des producteurs. Ils doivent se restructurer et essayer de se montrer à la hauteur surtout lorsqu'il s'agit des marchés à terme. Ainsi toutes leurs énergies seront consacrées à la production surtout que le marché est garanti. L'adoption des techniques de production durables et adaptées à la zone sont les principes à respecter par les paysans. Le respect des normes de produits constitue aussi un des axes sur lesquels les structures d'encadrement mettront l'accent et que les OP doivent faire adopter par les membres.

8.3.2 Les structures d'encadrement et de financement

Les structures de financement doivent permettre aux paysans d'avoir le crédit à temps pour que celui-ci serve ce à quoi il a été sollicité. Les structures d'encadrement doivent tenir compte de la lenteur et des modalités de celles là. Mais très souvent c'est le conseil d'administration de ces structures de financement qui retardent les procédures car il doit donner son quitus avant que l'emprunteur ne soit en possession des fonds. La procédure doit être raccourcie pour permettre le développement des filières choisies.

Les structures d'encadrement sont surtout les ONG mais aussi les structures de l'Etat tels le CPA, les projets et des agences de développement. Ces structures chercheront aussi à avoir les statistiques de production au niveau de leur zone d'intervention. Ceci permet d'effectuer de bonnes projections et prévisions de production. Ces diverses structures doivent se réunir périodiquement pour examiner les problèmes rencontrés et trouver les solutions qui s'imposent. Les approches d'intervention doivent être harmonisées pour éviter les conflits sur le terrain et surtout pour pouvoir être complémentaires et non conflictuels sur le terrain.

8.3.3 Les commerçants et transporteurs

Les commerçants et les transporteurs ont l'obligation de collecter les produits auprès des producteurs. A ce niveau ils doivent bien jouer leur rôle en payant aux prix convenus et en remboursant à temps les producteurs, en rétrocédant à la commune ce qui lui revient (les taxes de construction de la commune), en respectant les types et qualités d'intrants souhaités et en respectant les périodes de livraison et de collecte.

8.3.4 Les autorités communales

Les autorités communales ont l'obligation de faire le point à la fin de chaque campagne : la quantité des produits commercialisés, les recettes de contribution à la construction de la commune ainsi que les autres taxes perçues, les utilisations faites de ces fonds, les prévisions et ce qui reste à faire. De tels points encouragent les contribuables à s'exécuter davantage et incitent même à la dénonciation de ceux qui refusent de respecter le jeu. La commune en plus doit essayer de maintenir autant que possible les voies praticables, désenclaver les zones de production, électrifier si nécessaire ces zones. Les autorités communales devront aussi favoriser l'installation des fermes modernes ou ranches autour de la ville de Calavi.

9. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La promotion de l'économie de la commune de Copargo repose donc essentiellement sur la promotion des activités agricoles mais aussi le développement de certains services peut profiter à la commune. Pour éviter que la commune soit phagocytée elle devra être vigilante, dynamique et chercher à collaborer avec les autres communes.

La promotion de l'agriculture à travers les filières choisies passe par la mise en place d'une banque de développement et la création des fermes modernes de production. Cet élevage passe par la sécurisation des promoteurs, le développement des usines de

L'intercommunalité doit cesser d'être politique mais elle doit avoir une vision économique. Elle devra permettre la réalisation des infrastructures communes à caractère régional (routes, centres de formation, santé, etc.). Les échanges entre les communes peuvent permettre d'effectuer une bonne programmation et évitera les gaspillages de fonds. Elle peut aussi permettre l'augmentation de l'offre des produits pour la satisfaction de certains marchés. Aucune commune ne peut prétendre se développer en vivant en autarcie.

Les autorités communales devront chercher à jeter les bases d'une telle économie. D'abord il faut rendre participatif le système d'élaboration des programmes annuels de travail et favoriser la participation de toutes les couches aussi bien dans l'élaboration que dans l'exécution.. La transparence dans la gestion de la cité est une composante importante de la bonne gouvernance que ces autorités doivent chercher à respecter.

CONCLUSION GENERALE

La commune de Copargo est une commune où les ressources naturelles encore disponibles sont fortement dégradées du fait d'un système de production inadapté. Les atouts de la commune reposent sur les activités de production agricole et elle pourra mieux en tirer avantages en s'appuyant la filière anacarde. L'accent doit être mis sur la communication à travers les routes et le transport pour faciliter l'écoulement des biens.

Les ressources naturelles de la commune qui sont en train de s'épuiser qualitativement et la disqualification de la main d'oeuvre exigent que la commune mette l'accent sur la formation des acteurs chargés de leur exploitation.. L'agriculture pour la production végétale mérite des techniques de production durables et aussi l'installation des fermes modernes. La promotion de l'élevage doit reposer sur les caprins, ovins et bovins dans un système moins extensif. Mais aussi les anciennes espèces comme les équins peuvent être développés pour développer le tourisme qui ne dispose pas assez d'infrastructures dans la commune.

La commune gagnera en organisant les acteurs dans tous les secteurs et en s'appuyant sur les structures déconcentrées de l'Etat et les autres acteurs de la vie économique de la commune. On peut citer les ONG, le CPA, la SONEB, la SBEE, les entreprises de lotissement, dont les actions ont une action certaine pour la valorisation des diverses filières et la promotion de l'économie de la commune.

BIBLIOGRAPHIE

BASEDOR (2004) : Base des données régionales du département de la Donga

Conseil Economique et Social (2000) : Les capacités d'auto développement des futures collectivités locales au Bénin : Résultats de l'enquête dans les futures localités administratives du Bénin.

INSAE (2002) : Recensement général de la Population et de l'habitat.

INSAE/PNUD (2000) : Etude sur les conditions de vie des ménages ruraux (ECVR) édition 1999-2000

IREDA (2003) : Plan de développement de la commune de Copargo.

MAEP (2004) : Annuaire Statistique : campagne agricole 2003-2004

MISD (2001) : Atlas des monographies des communes du Bénin

LARES (2001) : La problématique de l'intercommunalité dans le fonctionnement des communes béninoises

Annexe 1 : Superficies, Rendements et Productions et taux de croissance de ces paramètres des principales cultures de la commune de Copargo

| SUPERFICIES | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|---------------|----------|---------------|----------|------------------|----------|---------------|----------|---------------|----------|----------------|----------|---------------|----------|-----------------|----------|
| Année | Maïs | | Sorgho | | Petit mil | | Igname | | Manioc | | Haricot | | Coton | | Arachide | |
| | Valeur | % | Valeur | % | Valeur | % | Valeur | % | Valeur | % | Valeur | % | Valeur | % | Valeur | % |
| 1998-1999 | 730 | | 3300 | | 1500 | | 4700 | | 450 | | 280 | | 1333 | | 1700 | |
| 1999-2000 | 710 | -2,74 | 3495 | 5,91 | 1220 | -18,67 | 4900 | 4,26 | 450 | 0 | 450 | 60,71 | 1343 | 0,75 | 1830 | 7,65 |
| 2000-2001 | 761 | 7,18 | 3315 | -5,15 | 1341 | 9,92 | 4929 | 0,59 | 516 | 14,67 | 544 | 20,89 | 1581 | 17,72 | 1930 | 5,46 |
| 2001-2002 | 810 | 6,44 | 3440 | 3,77 | 1338 | -0,22 | 5025 | 1,95 | 480 | -6,98 | 215 | -60,48 | 2717 | 71,85 | 1600 | -17,10 |
| 2002-2003 | 639 | -21,11 | 2245 | -34,74 | 1099 | -17,86 | 4873 | -3,02 | 632 | 31,67 | 670 | 211,63 | 1897 | -30,18 | 2020 | 26,25 |
| 2003-2004 | 1003 | 56,96 | 3672 | 63,56 | 1372 | 24,84 | 4925 | 1,07 | 745 | 17,88 | 686 | 2,39 | 2887 | 52,19 | 2040 | 0,99 |
| MOYENNE | 775,5 | 9,35 | 3244,5 | 6,67 | 1311,67 | -0,40 | 4892 | 0,97 | 545,5 | 11,45 | 474,17 | 47,03 | 1959,67 | 22,47 | 1853,33 | 4,65 |
| RENDEMENT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1998-1999 | 1289 | | 850 | | 850 | | 16500 | | 12000 | | 750 | | 1050 | | 850 | |
| 1999-2000 | 1334 | 3,49 | 848 | -0,24 | 804 | -5,41 | 15891 | -3,69 | 11600 | -3,33 | 724 | -3,47 | 1087 | 3,52 | 869 | 2,24 |
| 2000-2001 | 989 | -25,86 | 910 | 7,31 | 860 | 6,97 | 15328 | -3,54 | 12273 | 5,80 | 890 | 22,93 | 1280 | 17,76 | 1081 | 24,40 |
| 2001-2002 | 1202 | 21,54 | 700 | -23,08 | 650 | -24,42 | 16985 | 10,81 | 12000 | -2,22 | 600 | -32,58 | 1100 | -14,06 | 800 | -25,99 |
| 2002-2003 | 1410 | 17,30 | 799 | 14,14 | 699 | 7,54 | 14400 | -15,22 | 14000 | 16,67 | 840 | 40,00 | 1200 | 9,09 | 991 | 23,88 |
| 2003-2004 | 1398 | -0,85 | 899 | 12,52 | 795 | 13,73 | 14001 | -2,77 | 15000 | 7,14 | 627 | -25,36 | 1157 | -3,58 | 1090 | 9,99 |
| MOYENNE | 1270,33 | 3,12 | 834,33 | 2,13 | 776,33 | -0,32 | 15517,50 | -2,88 | 12812,17 | 4,81 | 738,5 | 0,30 | 1145,67 | 2,54 | 946,83 | 6,90 |
| PRODUCTION | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1998-1999 | 941 | | 2805 | | 1275 | | 77550 | | 5400 | | 210 | | 1400 | | 1445 | |
| 1999-2000 | 947 | 0,64 | 2963 | 5,63 | 981 | -23,06 | 77868 | 0,41 | 5220 | -3,33 | 326 | 55,24 | 1460 | 4,29 | 1590 | 10,03 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------|--------|--------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|---------|-------|-----|--------|------|--------|------|--------|
| 2000-2001 | 753 | -20,49 | 3016 | 1,79 | 1153 | 17,53 | 75553 | -2,97 | 5333 | 2,16 | 484 | 48,47 | 2023 | 38,56 | 2086 | 31,19 |
| 2001-2002 | 974 | 29,35 | 2408 | -20,16 | 870 | -24,54 | 85350 | 12,97 | 5760 | 8,01 | 129 | -73,35 | 2989 | 47,75 | 1280 | -38,64 |
| 2002-2003 | 901 | -7,49 | 1793 | -25,54 | 760 | -12,64 | 70171 | -17,78 | 8848 | 53,61 | 563 | 336,43 | 2276 | -23,85 | 2001 | 56,33 |
| 2003-2004 | 1402 | 55,60 | 3302 | 84,16 | 1093 | 43,82 | 68954 | -1,73 | 11175 | 26,30 | 430 | -23,62 | 3340 | 46,75 | 2224 | 11,14 |
| MOYENNE | 986,33 | 11,52 | 2714,50 | 9,18 | 1022,00 | 0,22 | 75907,67 | -1,82 | 6956,00 | 17,35 | 357 | 68,63 | 2248 | 22,70 | 1771 | 14,01 |

Annexe 2 : Rapport de l'atelier régional de la zone 4 à Natitingou.

REPUBLIQUE DU BENIN

Mission de Décentralisation
conseil

Cabinet Afrique

Programme d'Appui au Démarrage des Communes

ETUDE SUR
LE ROLE DES COMMUNES DANS LA PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET LA
VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

ATELIER REGIONAL ATACORA OUEST
Natitingou, le 8 février 2006

Rapport de l'atelier

Consultants :

Dr. BIAOU Chabi Félix

KORA Ousmane

TCHEGNON Philippe

Table des matières

I - INTRODUCTION

Le 8 février 2006 s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel Bellevue à Natitingou, l'atelier régional sur le thème « rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses ». Cet atelier a réuni les communes de Ouaké, de Djougou, de Copargo, de Natitingou, de Toucountouna, de Tanguiéta, de Matéri, de Coby et de Boukombé appartenant toutes à la zone agroécologique 4, nommée zone égroécologique de l'Atacora Ouest.

Les participants à cet atelier, au nombre de **vingt et un (21)** sont essentiellement les élus locaux, les personnes ressources ayant effectué des voyages d'études, des producteurs, des opérateurs économiques locaux, des représentants des structures décentralisées étatiques (CeCPA...).

La modération de l'atelier a été assurée par Messieurs KORA Ousmane, BIAOU Chabi Félix et TCHEGNON Philippe tous consultants du cabinet Afrique Conseil.

Le présent rapport rend compte du déroulement et des résultats auxquels ont abouti les travaux de cet atelier. Il est structuré de la manière suivante :

- Contexte et objectifs de l'atelier
- Déroulement de l'atelier
- Résultats atteints
- Evaluation de l'atelier et leçons à tirer
- Perspectives ou suite à donner
- Conclusion et recommandations

II - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ATELIER

Le Gouvernement du Bénin et la Commission Européenne ont décidé le financement d'un programme d'appui au démarrage des Communes (PRODECOM) d'une durée de trois ans afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales.

L'objectif visé à travers ce programme est la mise en place d'une administration communale capable de :

- améliorer le niveau des services rendus aux populations dans une logique participative
- renforcer les capacités de l'Etat à appuyer et encadrer les 77 communes.

Pour atteindre cet objectif, le programme vise quatre axes : la formation, l'appui conseil, la communication, et les études. La présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières

porteuses s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du devis programme « études ».

La responsabilité de mener « l'Etude sur le Rôle de la Commune dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses au Bénin » a été confiée à Afrique Conseil par la Mission de la Décentralisation par lettre n° 034/MISD/MD/SG du 07 Décembre 2005.

L'étude est prévue pour être conduite en six étapes. La réalisation du présent atelier régional de la zone agro écologique 4 de l'Atacora Ouest constitue l'étape 2.

L'objectif essentiel de cet atelier est de permettre à chaque Commune de la zone agro écologique 4 de:

- identifier les potentialités de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- contribuer à l'élaboration de la monographie communale

Il est attendu au terme de cet atelier, les résultats suivants :

- Les communes connaissent leur rôle dans la promotion de l'économie de leur territoire ;
- Les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- Les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale

III - DEROULEMENT DE L'ATELIER

3.1 Cérémonie d'ouverture

L'ouverture des travaux a été faite par Monsieur KORA Ousmane qui après s'être présenté lui-même a présenté toute l'équipe des consultants, a situé l'atelier dans son contexte, ses objectifs et ses attentes. Ensuite, l'occasion est donnée à chaque participant de se présenter.

Un présidium constitué de trois membres a été élu et installé pour diriger les travaux. Il s'agit de :

- Président : Monsieur, CA Boukombé
- Secrétaire : Monsieur YERIMA Gado, 2^{ème} Adjoint au Maire de Ouaké
- Rapporteur : Monsieur AOUDOU Salifou Assan., Responsable de la planification à la mairie de Natitingou

Des codes de bonne conduite ont été adoptés par les participants pour permettre un bon déroulement de l'atelier, après quoi le programme de l'atelier a été présenté et adopté.

3.2 Exposés et synthèse des travaux

Trois communications suivies de discussions ont meublé l'atelier. Il s'agit respectivement de la communication sur « l'Introduction Générale », suivi du module 1 qui porte sur la « présentation de la zone agro écologique 4 », et enfin la communication sur le thème « Développement local, promotion de l'économie locale et valorisation des filières porteuses, pourquoi et comment ? »

Avant d'en arriver aux communications, le modérateur a planté le décor en posant deux questions.

A la question de savoir Pourquoi la décentralisation ? les participants ont répondu ce qui suit :

- rapprocher l'administration des administrés;
- promouvoir le développement participatif;
- la démocratie à la base

Quant au bilan des trois (3) années de décentralisation, ils ont répondu que l'élection municipale et communale reste un acquis politique mais sur le plan économique on piétine.

3.2.1 Introduction générale

Contenu

L'introduction générale a permis de poser la problématique de l'étude sur « le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses », d'en présenter les objectifs et les résultats attendus.

Cette communication a été présentée par Monsieur KORA Ousmane.

Discussions

Les discussions ont porté sur la problématique de l'étude qui identifie les insuffisances de la décentralisation et les questions importantes auxquelles cette étude devra répondre. Il s'agit du sevrage qui a été brusque et inattendue selon certaines communes tandis que d'autres pensent qu'il faudrait éviter toute position attentiste et se donner les moyens de sa politique.

Concernant le manque de ressources humaines souligné par le diagnostic, les participants estiment que le problème se pose plutôt en terme de manque de cadre

institutionnel approprié pour utiliser les ressources humaines qui selon eux sont disponibles quelque soit la commune.

Mais une inquiétude a été évoquée par certains participants, c'est de savoir si des dispositions ont été prises pour appuyer les filières porteuses qu'on aurait identifiées avec eux.

3.2.2 Module 1 : Présentation de la zone agroécologique 4 Atacora Ouest

Contenu

Ce module présente les caractéristiques de la zone agro écologique Ouest Atacora et les activités menées dans cette zone.

Cette communication a été présentée par Dr. BIAOU Chabi Félix

Discussions

Etant donné le caractère trop technique de ce module qui contient beaucoup de thèmes techniques, les discussions ont plutôt porté sur des questions d'éclaircissement auxquelles les consultants ont pris soin de répondre.

Toutefois, on note un apport important fait par un participant, c'est le complément de la culture de riz à la liste des cultures pratiquées dans cette zone.

3.2.3 Module 2 : Développement local, promotion de l'économie locale et valorisation des filières porteuses, pourquoi et comment ?

Contenu

Ce module clarifie les thématiques de développement local et de filière et précise les critères d'identification d'une filière porteuse.

Cette communication a été présentée par Monsieur TCHEGNON Philippe.

Discussions

A l'issue des discussions, les participants ont reconnu le bien fondé de cet atelier à travers la pertinence des critères d'identification d'une filière porteuse et s'inquiètent de l'opérationnalité de cette démarche dans les communes donc se posent des questions sur comment alors organiser les filières ? Comment transposer les résultats de cet atelier à la base? Par où commencer ? Questions auxquelles les consultants ont répondu.

Ils ont reconnu que l'identification et le développement d'une filière est un processus continu qui devra impliquer tous les acteurs locaux concernés à toutes les étapes afin de s'assurer une pérennité des résultats. Ils ont surtout émis, le souhait de développer des filières vivrières afin de s'assurer une sécurité alimentaire; ceci

se ressent dans les résultats de l'atelier (cf. IV), car l'exemple du coton est aujourd'hui édifiant.

La question de la dépendance vis-à-vis de l'occident a été débattue et en fin de compte il est entendu qu'on peut bel et bien se passer de leur marché si on développait l'intercommunalité, les relations Sud - Sud en développant les filières de produits dont ont besoin d'autres pays africains.

La question de la chute de la filière arachide et de la filière coton a été débattue et la vraie raison de ces échecs est que ces filières ont été décrétées alors qu'à présent la filière est entrain d'être identifiée par les acteurs locaux eux-mêmes.

3.2 Cérémonie de clôture

La clôture de l'atelier est faite par le Président du Présidium à travers des mots de remerciement des participants pour leur contribution aux travaux. Par suite, le modérateur a demandé aux participants de poursuivre les réflexions sur la promotion économique locale, une fois arrivés dans leurs communes respectives.

IV- RESULTATS ATTEINTS

A la suite de la présentation de l'introduction générale et des exposés - d'ébats sur la zone agro écologique 4 et l'économie locale et les filières porteuses qui ont permis aux participants de se mettre en contexte par rapport aux attentes de l'atelier, ces derniers se sont regroupés par commune pour des réflexions thématiques en vue de :

1. identifier tout en donnant des éléments justificatifs du choix de 5 filières porteuses pour leur commune et pour la zone agro écologique 4;
2. identifier tout en donnant des éléments justificatifs et les risques possibles liés au choix d'une filière levier pour leur commune et pour la zone agro écologique 4;
3. définir les ressources et les instruments nécessaires à la promotion de l'économie locale en rapport avec les filières porteuses choisies;
4. Définir le rôle de la commune dans la promotion de l'économie locale en rapport avec les filières porteuses choisies

Les résultats issus de ces réflexions sont portés dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 en annexe 5.

4.1 Identification de cinq filières porteuses par commune (cf. tableau 1 de l'annexe 5)

De la synthèse du contenu du tableau 1 (annexe 5), on peut retenir ce qui suit.

Est retenu comme filière porteuse :

- Le maïs par les communes de Ouaké, de Djougou, de Copargo, de Natitingou, de Toucountouna, de Tanguiéta et de Cobly
- L'arachide par les communes de Toucountouna, de Boukombé, de Cobly, de Matéri, de Tanguiéta et de Ouaké
- Le riz par les communes de Toucountouna, de Boukombé, de Cobly, de Matéri et de Tanguiéta
- L'aviculture par les communes de Toucountouna, de Matéri, de Tanguiéta et de Ouaké
- La manioc par les communes de Natitingou, de Copargo et de Ouaké
- L'igname par les communes de Toucountouna, de Copargo et de Ouaké
- Le tourisme par les communes de Boukombé et de Tanguiéta
- Le petit élevage par la commune de Matéri
- Le sésame par la commune de Boukombé
- Le fonio par la commune de Boukombé
- La carrière de sable par la commune de Cobly
- Les pierres ornementales par la commune de Natitingou
- Le transport, l'Artisanat et le Commerce par la commune de Natitingou

Les choix des filières agricoles sont justifiés par l'adéquation du climat et des sols, la disponibilité des ressources foncières (bas fonds pour le riz), la maîtrise de certaines techniques culturales, l'habitude alimentaire des populations, les possibilités de transformation et de commercialisation. Plus spécifiquement, le choix des spéculations comme le sésame et le fonio est justifié par la tradition que constituent ces cultures dans la commune de Boukombé. Quant aux choix des activités touristiques et des carrières, ils sont justifiés par le potentiel naturel. Le choix des activités d'élevage est justifié par la rusticité des animaux et l'existence de marchés d'écoulement.

4.2 Identification d'une filière levier par commune et pour la zone agro écologique (cf. tableau 2 de l'annexe 5)

En ce qui concerne le choix des filières leviers, il a été procédé successivement au choix d'une filière levier pour la commune et pour la zone agro écologique.

Ont été choisis comme filière levier pour la commune:

- le maïs par les communes de Ouaké, Cobly, Toucountouna et de Natitingou
- le riz par les communes de Matéri
- l'arachide par la commune de Tanguiéta
- l'anacarde par la commune de Copargo
- le fonio par la commune de Boukombé

Ont été choisis comme filière levier pour la zone agrocécologique 4 :

- le maïs par les communes de Ouaké, Toucountouna et de Natitingou
- le riz par les communes de Matéri et de Cobly
- l'arachide par les communes de Tanguiéta et de Boukombé
- l'anacarde par la commune de Copargo

Le choix de ces filières agricoles leviers est justifié par l'adéquation des conditions naturelles, de l'existence de marchés d'écoulement, la consommation locale.

Pour développer ces filières, les risques encourus sont la surproduction, la mévente, la famine, les aléas climatiques, l'inexistence de politique intercommunale et le manque de volonté politique et d'organisation adéquate.

4.3 Les ressources et instruments nécessaires à la promotion de l'économie locale (cf. tableau 3 de l'annexe 5)

Les ressources nécessaires à la promotion de l'économie locale se résument en :

- ressources naturelles (terres et climat favorable),
- ressources humaines (main d'œuvre qualifiée, techniciens, producteurs, opérateurs économiques)
- ressources matérielles (les instruments de transformation et de transport, intrants agricoles, matériels agricoles et culture attelée)
- ressources financières (institutions de micro finance)

Quant aux instruments, ce sont :

- Encadrement technique,

- Modernisation des moyens de production et de transformation,
- Dynamisation de l'association des producteurs de riz,
- Aménagement des pistes de desserte rurale pour faciliter l'évacuation des produits
- Création d'un cadre de concertation et d'animation par filière,
- Formation
- Installation d'institutions de micro finance
- Créer des structures de promotion de l'économie locale (comme la SPEC Natitingou)

4.4 Le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale (cf. tableau 4 de l'annexe 5)

De la synthèse du contenu du tableau 4, il ressort que divers rôles incombent à la commune pour une réelle promotion de l'économie locale. Ils se résument comme suit :

- Appui à l'identification des filières porteuses
- Appui à l'organisation des acteurs ou à la dynamisation des structures des acteurs impliqués
- Création de cadres institutionnels favorables
- Rendre disponible l'information à travers le conseil communal et ses démembrements
- Suivi des activités des acteurs impliqués
- connaître, informer, organiser et coordonner les entreprises et acteurs de l'économie locale
- orientation et planification
- développer lieux d'hébergement des entreprises, rendre disponible l'eau, les pistes selon les règles en vigueur
- soutenir l'accès à l'appui conseil à la formation, à la création d'emplois, à l'insertion et à la formation professionnelle
- Sensibiliser les acteurs du monde rural
- Rechercher des partenaires pour améliorer la production
- Rechercher des marchés pour les productions locales
- Création d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans le développement économique local

- Faciliter l'installation des IMF
- Faciliter le système de formation des producteurs
- Créer une zone franche commerciale
- Promouvoir les groupements des transformateurs des produits agricoles

V- EVALUATION DE L'ATELIER ET LEÇONS A TIRER

| Aspects de l'atelier | Critères d'appréciation | | |
|----------------------|-------------------------|------|----------|
| | Très Bien | Bien | Médiocre |
| ANIMATION | | | |
| Introduction | x | | |
| Module 1 | x | | |
| Module 2 | x | | |
| | | | |
| CONTENU | | | |
| Introduction | x | | |
| Module 1 | x | | |
| Module 2 | x | | |
| | | | |
| LOGISTIQUE | | x | |

VI - PERSPECTIVES OU SUITE À DONNER

Les participants ont souhaité dès leur retour dans leurs communes respectives de poursuivre les réflexions sur la promotion des économies locales avec tous les acteurs à la base afin d'arriver à définir une politique économique locale participative.

A travers les mini ateliers organisés sur l'identification des rôles des communes dans la promotion des filières porteuses, il a été recommandé que les réflexions se poursuivent afin d'en arriver à identifier les rôles de la commune au niveau de chaque maillon de la filière.

Au niveau de la collecte des données par les communes en vue de compléter la monographie communale, le constat général qu'il convient de faire est que les informations complémentaires n'ont pu être collectées comme cela se devait. Ainsi,

il est entendu que chaque commune devra poursuivre la collecte des informations complémentaires à transmettre aux consultants via les EMAC DJOUGOU et NATITINGOU.

VII - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'atelier régional sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses a abouti à des résultats satisfaisants à la grande satisfaction des organisateurs et des participants. Toutefois, cette étape n'est que le début du processus de promotion de l'économie locale; les réflexions devront se poursuivre au niveau local avec tous les acteurs impliqués dans des fora plus larges. Aussi, la collecte des données se poursuit pour compléter la monographie économique des communes.

Il a été déploré l'absence à cet atelier de la commune de Djougou.

ANNEXES.

Annexe 1. Liste des supports distribués

1. Programme de l'atelier
2. Contexte de la décentralisation au Bénin
3. Economie locale et filières
4. Zones agro écologiques et activités possibles
5. Etude de cas : PAMR – Borgou, un projet précurseur à la décentralisation (1999-2002)
6. Expérience de développement local au Niger : Projet d'appui au développement local de Mayahi
7. Etude de cas : Expériences du projet d'appui au développement de l'Arrondissement de Kpankoun, Commune de Kétou
8. Tableau de collecte d'information sur le rôle des communes dans la promotion des filières porteuses
9. Fiche d'identification des filières porteuses

Annexe 2. Termes de référence de l'atelier

1. Contexte et Justifications

Le Gouvernement du Bénin et la Commission Européenne ont décidé le financement d'un programme d'appui au démarrage des Communes (PRODECOM) d'une durée de trois ans afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales.

L'objectif visé à travers ce programme est la mise en place d'une administration communale capable de :

- améliorer le niveau des services rendus aux populations dans une logique participative
- renforcer les capacités de l'Etat à appuyer et encadrer les 77 communes.

Pour atteindre cet objectif, le programme vise quatre axes : la formation, l'appui conseil, la communication, et les études. La présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du devis programme « études »

En effet, aujourd'hui, suite aux réformes de décentralisation en cours dans différents pays d'Afrique, il est important de s'interroger sur le rôle que les communes ont à jouer dans la promotion du développement économique de leur territoire, sur les contraintes qui limitent leur action et les moyens de lever ces contraintes.

2 - OBJECTIF

L'objectif essentiel de cet atelier est de permettre à chaque Commune d'une zone agro écologique homogène du Bénin de:

- identifier les potentialités de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- contribuer à l'élaboration de la monographie communale

3.- RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cet atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Les communes connaissent leur rôle dans la promotion de l'économie de leur territoire ;

- Les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- Les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale

4- APPROCHE METHODOLOGIQUE

4.1- Modération

La modération de l'atelier est sous l'entière responsabilité des Consultants du Cabinet Afrique Conseil

4.2-Organisation et déroulement de l'atelier

L'organisation matérielle (logistique, prise en charge des participants, secrétariat) incombe au PRODECOM

L'atelier se déroulera sous forme de modules.

5.- DÉROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier se déroulera pendant deux jours et regroupera les représentants des différentes Communes faisant partie de la même Zone agro-écologique

Annexe 3. Identification des filières porteuses et détermination des rôles des communes dans la promotion de l'économie locale

Tableau 1. Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement par commune et raisons

| Communes | Nb de présents | Filières | Raisons |
|-----------|----------------|---|--|
| Ouaké | 4 | Maïs | Aliment de base |
| | | Igname | Aliment de base, transformé |
| | | Manioc | Aliment de base |
| | | Aviculture | Commercialisé |
| | | Arachide | Transformation, commercialisation |
| Djougou | Absente | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Copargo | 4 | Igname | Aliment de base, sol et climat adaptés |
| | | Manioc | Aliment de base, culture facile |
| | | Maïs | Aliment de base, climat adapté, commercialisation facile |
| | | Anacarde | Climat et sol adaptés, commercialisation en voie d'organisation |
| | | Coton | Producteurs organisés, formés, regroupés |
| Tanguiéta | 4 | Arachide | Sol adapté |
| | | Riz | Disponibilité de bas fonds, culture pratiquée par tous les ménages |
| | | Maïs | Sol adapté, rendement meilleur |
| | | Tourisme | Existence des sites touristiques |
| | | Aviculture | Pratiqué par tous les ménages |
| Matéri | 3 | Riz | Disponibilité de bas fonds, marché d'écoulement disponible (ce marché peut s'étendre jusqu'au pays du Sahel) |
| | | Arachide | Les sols s'y prêtent, le marché d'écoulement existe |
| | | Elevage de petits bétails (volaille, caprin, ovin, porcine) | Rusticité des animaux élevés, marché d'écoulement disponible |

| Communes | Nb de présents | Filières | Raisons |
|--------------|----------------|--------------------|--|
| Cobly | 4 | Maïs | Climat et sols favorables, connaissance des techniques culturales par les paysans |
| | | Riz | Disponibilité de bas fonds, connaissance traditionnelle de la culture |
| | | Arachide | Sol et climat favorables, connaissance des techniques culturales |
| | | Anacarde | Climat et sol favorables, facilité d'obtention des plants, début d'organisation de la filière |
| | | Carrière de sable | Disponibilité naturelle, disponibilité du marché d'écoulement |
| Boukombé | 2 | Fonio | Terres adaptées, protection des sols, rôles socioéconomiques, spécifique à Boukombé |
| | | Arachide | Terres propices, agriculteurs expérimentés, autoconsommation, possibilité de transformation localement |
| | | Sésame | Existence d'une tradition de la culture, existence de marché d'écoulement |
| | | Riz | Existence de bas fonds, autoconsommation |
| | | Tourisme | Commune essentiellement touristique, existence de tatas sombas et autres, alpinisme possible |
| Toucountouna | 3 | Maïs | Sols adaptés, pluviométrie favorable, adaptation à nos habitudes alimentaires |
| | | Arachide | |
| | | Aviculture | Climat favorable |
| | | Riz | Existence des bas fonds, marché local existant, forte consommation |
| | | Tomate | |
| | | Igname | |
| Natitingou | 3 | Manioc | Climat favorable, disponibilité de la main d'œuvre, disponibilité du marché d'écoulement, |
| | | Maïs | |
| | | Coton | |
| | | Pierre ornementale | Disponibilité naturelle |
| | | Transport | |
| | | Artisanat | |
| | | Commerce | |

Tableau 2. Le choix de la filière levier par commune et par zone

| Communes | Nbde présents | Filière levier | Raisons | Risques |
|--------------|---------------|----------------|--|---|
| Ouaké | 4 | Maïs | Aliment de base, fortement commercialisé dans la zone | Surproduction et mévente |
| Djougou | Absente | | | |
| Copargo | 4 | Anacarde | Raisons économiques, climat et sols adaptés | Abandon des produits vivriers peut entraîner famine |
| Tanguiéta | 4 | Arachide | Sol adapté, fertilise le sol, disponibilité de transformatrices locale, consommation locale forte | |
| Matéri | 3 | Riz | Disponibilité de bas fonds, disponibilité de marché d'écoulement | Aléas climatiques |
| Cobly | 4 | Maïs | Marché d'écoulement existe à cause de la proximité du Togo | Manque de volonté politique et d'organisation adéquate |
| | | Riz | Disponibilité de bas fonds, pratique traditionnelle de la culture, possibilité d'écoulement, consommation locale | |
| Boukoubé | 2 | Fonio | Spécificité de Boukoubé, existence de marché d'écoulement | Nécessité d'améliorer la transformation et la production (équipements de transformation et techniques agricoles améliorées) |
| | | Arachide | Expérience du passé, terres propices, transformation locale, existence du marché | Inexistence de politique intercommunale |
| Toucountouna | 3 | Maïs | Existence de partenaires pour la production de maïs, existence de groupements des | Mévente, conservation, non disponibilité d'intrants spécifiques |

| Communes | Nbde présents | Filière levier | Raisons | Risques |
|------------|---------------|----------------|--|---|
| | | | producteurs, famines périodiques | |
| Natitingou | 3 | Mais | Disponibilité de marché, aliment de base, permet de juguler les crises alimentaires, création de richesse aux communes | Non disponibilité d'intrants spécifiques maïs, incertitudes climatiques, non disponibilité de semences améliorées, mauvaise condition de stockage |

Tableau 3. Les ressources et instruments de promotion de l'économie locale

| Communes | Nb de présents | Ressources et instruments | Rôles des communes dans la mobilisation |
|-----------|----------------|--|---|
| Ouaké | 4 | <ul style="list-style-type: none"> - Ressources naturelles (disponibilité des terres, climat favorable) - Ressources humaines (main d'œuvre qualifiée disponible, existence de structures organisées : GF, GV, ONG) - Ressources financières (existence de structures de microfinance : CLCAM, SYFA, ASF) | Culture attelée, instruments rudimentaires, les intrants |
| Copargo | 4 | <p>Ressources humaines : techniciens pour former les producteurs</p> <p>Ressources matérielles : les instruments de transformation, de transport des produits</p> <p>Ressources financière : recherche des institutions de micro crédits aux producteurs</p> | |
| Tanguiéta | 4 | Producteurs | La terre, la culture attelée, les intrants spécifiques |
| Matéri | 3 | | Encadrement technique, modernisation des moyens de production et de transformation, dynamisation de l'association des |

| Communes | Nb de présents | Ressources et instruments | Rôles des communes dans la mobilisation |
|--------------|----------------|---|---|
| | | | producteurs de riz, aménagement des pistes de desserte rurale pour faciliter l'évacuation des produits |
| Cobly | 4 | Ressources humaines et financières | Création d'un cadre de concertation et d'animation pour la filière, volonté d'identification de tous les acteurs à impliquer dans l'organisation de la filière et la répartition des rôles, définition de stratégies de suivi de la mise en œuvre |
| Boukoubé | 2 | <ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines (producteurs individuels et organisés, structures d'appui : CeCPA, ONG et Projets, opérateurs économiques : fournisseurs d'intrants et commerçants des produits agricoles) - Ressources financières (institutions de microfinance) | Equipements agricoles et de transformation, cadre de concertation des acteurs par filière, facteurs de production (intrants et terres, circuits touristiques) |
| Toucountouna | 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Ressources naturelles (terre disponible et fertile) - Ressources matérielles : intrants agricoles, machines agricole et culture attelée - Ressources humaines (équipe d'encadrement technique, producteurs déterminés) | Fertilisation des sols, formation, installation d'IMF |
| Natitingou | 3 | La commune, les services déconcentrés, les projets d'appui, les populations actives jeunes et disponibles | <p>Structure de Promotion de l'Economie locale (SPEC Natitingou)</p> <p>Cadre de concertation entre administration locale, CCIB, UCP, Collectif des Artisans de Natitingou (CAN, les transformateurs)</p> |

Tableau 4. Rôle des communes dans la promotion de l'économie locale

| Communes | Nb de présents | Rôles des communes dans la promotion de l'économie |
|-----------|----------------|--|
| Ouaké | 4 | <p>Appui à l'identification des filières porteuses</p> <p>Appui à l'organisation des acteurs ou à la dynamisation des structures des acteurs impliqués</p> <p>Création de cadres favorables</p> <p>Rendre disponible l'information à travers le conseil communal et ses démembrements</p> <p>Suivi des activités des acteurs impliqués</p> |
| Copargo | 4 | <p>Rôle de proximité : connaître, informer, organiser et coordonner les entreprises et acteurs de l'économie locale</p> <p>Rôle d'orientation et de planification : définir le profil économique</p> <p>Objectif : développer lieux d'hébergement des entreprises, rendre disponible l'eau, les pistes selon les règles en vigueur</p> <p>Rôle d'appui : soutenir l'accès à l'appui conseil à la formation, à la création d'emplois, à l'insertion et à la formation professionnelle</p> <p>Rôle de facilitation : créer un cadre institutionnel favorable</p> |
| Tanguiéta | 4 | <p>Informer, organiser et créer un cadre de concertation de tous les acteurs de la filière par le conseil communal</p> |
| Matéri | 3 | <p>Sensibiliser les acteurs du monde rural</p> <p>Rechercher des partenaires pour améliorer la production</p> <p>Rechercher des marchés pour les productions locales</p> <p>Prendre des arrêtés en vue d'officialiser les cadres de concertation et les associations</p> |
| Cobly | 4 | <p>Initiateur et facilitateur</p> |
| Boukoubé | 2 | <p>Créer les conditions favorables à l'émergence et à la promotion des activités économiques (rendre l'environnement favorable)</p> <p>Appui à l'identification des filières porteuses</p> <p>Appui à l'organisation</p> <p>Appui à l'élaboration des règles et réglementations favorables à l'émergence des activités économiques</p> <p>Création d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans le développement économique local</p> <p>Appui à la recherche de financement des activités économiques</p> |

| | | |
|--------------|---|---|
| Toucountouna | 3 | <p>Faciliter l'installation des IMF</p> <p>Attirer les investisseurs</p> <p>Négocier l'intervention des partenaires</p> <p>Faciliter le système de formation des producteurs</p> <p>Organiser les producteurs</p> <p>Coordonner les activités des différents partenaires</p> |
| Natitingou | 3 | <p>Créer un cadre de concertation locale entre administration locale et secteur privé pour la promotion de l'économie de l'économie locale</p> <p>Faciliter la recherche des marchés pour les produits émergents</p> <p>Rechercher des financements pour la modernisation de l'agriculture</p> <p>Promouvoir une fiscalité favorable à l'émergence des activités économiques locales</p> <p>Créer une zone franche commerciale</p> <p>Promouvoir les groupements des transformateurs des produits agricoles</p> |

Rôle des Communes dans la promotion de l'Economie locale selon l'équipe des consultants

1. Faciliter les activités économiques (lois, textes, règlements)
2. Promouvoir les infrastructures sociocommunautaires (routes, eau, électricité, téléphone, Internet, etc)
3. Attirer les investisseurs par la bonne gouvernance
4. Recenser et identifier les potentialités et les débouchés
5. Planifier le développement local et faire le suivi évaluation
6. Assurer l'appui conseil et formation des acteurs
7. Mobiliser les ressources (financière, matérielles, et humaines)
8. Appui à la création et à la promotion des entreprises et activités génératrices de revenus
9. Organisation des acteurs du développement local
10. Promotion et création de label
11. Politique fiscale attrayante
12. Aménagement du territoire et politique foncière
13. Développer une approche consensuelle et participative des choix économiques
14. Faciliter la mise en œuvre et le suivi évaluation du PDC
15. Assurer le plaidoyer et développer les partenariats en faveur de la réalisation des projets du PDC
16. Assurer la communication et la mobilisation sociale en faveur de l'entrepreneuriat et des AGR
17. Faciliter l'accès aux crédits
18. Appuyer la production (agricoleet autre) en aménageant les zones agricoles ou industrielles viabilisées
19. Appuyer la commercialisation en favorisant la création des groupements d'achat ou de commercialisation
20. Favoriser la création de structures, de groupements ou de démarches de type coopératif pour bénéficier des économies d'échelle